

Etude sur les jeunes étrangers de la troisième génération résidant en Suisse

Rapport à l'intention du Secrétariat d'Etat aux migrations

Dina Bader
Rosita Fibbi

Hinweis / Indicazione:

Zusammenfassung der Ergebnisse auf Deutsch auf Seite 8

Riassunto dei risultati in italiano a pagina 10

Mai 2017

Mandant
Secrétariat d'Etat aux Migrations

Auteures
Dina Bader, Rosita Fibbi

Responsable de projet
Rosita Fibbi

© 2017 SFM

Table des matières

Remerciements	5
Résumé	6
Zusammenfassung	8
Sintesi 10	
Liste des abréviations	13
1 Contexte et buts de l'étude	14
2 Littérature et objet de recherche	14
3 Méthodologie	16
4 Les G3 face à la naturalisation	18
4.1 Trois postures	19
4.1.1 Naturalisation non envisagée	20
4.1.2 Naturalisation envisageable, mais différée	22
4.1.3 Naturalisation envisagée, mais contrariée	29
4.2 Les jeunes G3 dans la succession des générations	35
4.2.1 La relation des G3 avec le pays d'origine de leurs grands-parents	35
4.2.2 Le thème de la naturalisation dans le cercle familial	37
4.2.3 Génération alerte et pragmatique	38
5 Les G3 et la naturalisation : la perspective des responsables cantonaux de la naturalisation	39
5.1 Observations et commentaires	39
5.2 Aménagements procéduraux actuels dans les cantons	40
5.3 Une procédure facilitée spécifique pour les G3 ?	42
6 Conclusions	43
6.1 Les réponses aux questions de recherche	43
6.1.1 Quelle relation entretient la troisième génération avec le pays de leurs grands-parents et à quelle intensité ? Quelle relation avec la Suisse ?	43
6.1.2 Quelle importance les personnes de la G3 donnent à la nationalité dont elles sont titulaires, notamment lorsqu'elles s'intéressent à l'acquisition de la nationalité suisse ?	44
6.1.3 Quelles sont les raisons qui ont motivé les personnes de la G3 à ne pas demander leur naturalisation, en dépit du fait qu'elles remplissent les conditions pour ce faire, notamment la maîtrise de la langue locale ?	44

6.1.4	Dans quelle mesure les facilitations de naturalisation actuellement envisagées pousseront la G3 à déposer une demande de naturalisation ?	45
6.2	La naturalisation des jeunes G3 : entre aspirations et procédures	46
7	Bibliographie	47
8	Annexes	50
8.1	Codes et caractéristiques des G3 interrogés	50
8.2	Réseaux mobilisés pour l'identification des G3 non naturalisés	50
8.3	Grille d'entretien avec les G3	51
8.4	Grille d'entretien avec les observateurs privilégiés	54

Remerciements

En premier lieu, nous aimerions remercier tous les répondants à notre étude, jeunes de la troisième génération et leurs parents, ainsi que les responsables de la mise en œuvre cantonale de la politique de naturalisation, qui ont bien voulu répondre à nos questions et nous consacrer de leur temps.

Nous sommes particulièrement redevables aux membres des réseaux immigrés et institutionnels qui ont relayé notre appel et ont cherché des personnes de notre groupe cible auprès de plusieurs groupes immigrés de divers cantons, et ce dans un délai très court. Nous remercions également tous nos contacts, et en particulier Mme Jacqueline Büchi de *20 Minuten*, qui nous ont mis en contact avec de nombreux jeunes répondants aux caractéristiques que nous recherchions.

Un remerciement tout particulier va à nos collègues du NCCR – On the move. Philippe Wanner avec son étude *Estimation statistique de la taille de la population des jeunes étranger-e-s de la troisième génération* nous a permis de circonscrire l'objet d'étude. Stephanie Kurt et Barbara von Rütte nous ont éclairées sur les détails juridiques des procédures de naturalisation ; Jean Thomas Arrighi et Valentin Zuber ont mis à disposition leurs travaux comparatifs en matière de naturalisation ; Christine Diacon et Hoang-Mai Diep, bibliothécaires du SFM-NCCR, nous ont aidées à cibler la littérature pertinente.

Enfin, un grand merci à Naima Eddaoudi et Fabian Schuster, qui nous ont aidé dans la transcription des entretiens, ainsi que nos collègues Joëlle Fehlmann et Johanna Probst, pour leur relecture attentive.

Résumé

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a confié au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) une étude qualitative sur les jeunes étrangers de la troisième génération (G3) et la naturalisation dans le cadre des travaux parlementaires concernant l'initiative Marra (08.432) du 9 juin 2008. L'objectif de recherche est de comprendre les raisons pour lesquelles ces jeunes ne sont pas encore devenus citoyens suisses et leur attitude par rapport à la naturalisation facilitée. Suivant une démarche exploratoire, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec 14 jeunes, répondant aux critères d'éligibilité pour la procédure facilitée de naturalisation des G3. Ce groupe d'interviewés a été sélectionné sur la base du genre, de la nationalité et du canton de résidence : il reflète ainsi les clivages observés dans l'étude quantitative sur la même thématique, préalable à notre recherche, menée par Prof. Philippe Wanner (2016).

L'analyse des entretiens montre trois postures différentes par rapport à la naturalisation : certains répondants excluent tout projet de naturalisation, d'autres l'envisagent mais reportent la réalisation du projet, d'autres enfin la souhaitent mais se heurtent à des circonstances les empêchant de réaliser ce projet.

Naturalisation non envisagée

Deux jeunes Italiens affichent une position tranchée : ils n'envisagent guère de se naturaliser. Ils ont réussi leur formation, leur insertion professionnelle et ils ne se sont jamais heurtés à des obstacles en raison de leur origine. Ils parlent la langue de leurs grands-parents mais ne connaissent 'leur' pays d'origine que comme pays de vacances. Ils affichent cependant une forte identité italienne, qui, à leurs yeux, n'est pas compatible avec l'acquisition de la nationalité suisse. De plus, ils n'ont pas développé un intérêt pour la vie politique et ne veulent pas faire le service militaire, d'ailleurs aboli dans le pays d'origine de leurs familles.

Naturalisation envisageable, mais différée

Un nombre important de jeunes interrogés envisage de se naturaliser à court ou moyen terme et se caractérise par une posture pragmatique vis-à-vis de la naturalisation. Ces jeunes sont tous originaires des pays de l'UE. Ils sont en formation ou en activité professionnelle et affirment n'avoir jamais été confrontés à un traitement défavorable en raison de leurs origines. Si tous sont bilingues et cultivent leur relation avec le pays d'origine des grands-parents, ce lien est d'intensité variable en fonction de l'attachement culturel à ce pays et du lieu de résidence de la famille élargie. Certains se sentent d'emblée suisses alors que d'autres affirment une forte identité d'origine ; pour tous cependant, la double référence identitaire correspond à leur vécu et est une évidence inscrite dans leur naissance, leur quotidien, leurs amitiés, leur scolarité, leur affirmation professionnelle conjuguant origine étrangère et enracinement en Suisse.

Les jeunes entre 12 et 15 ans, encore à l'école obligatoire, considèrent leur naturalisation comme possible mais leur projet est encore vague. L'initiative de la décision ne leur appartient pas encore : les parents définissent le moment opportun de la naturalisation, soit en optant pour une démarche familiale le temps venu, soit en incitant le jeune à entreprendre une démarche individuelle une fois majeur. Les parents interrogés considèrent la naturalisation comme une évidence et une nécessité pour leurs enfants alors qu'ils ne se sont pas naturalisés, soit qu'ils n'ont pas encore pris le temps de déposer une demande, soit qu'ils ne peuvent s'y résoudre, tout en regrettant de ne pas pouvoir voter sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Naturalisation envisagée, mais contrariée

La troisième posture, où la naturalisation est souhaitée mais a été contrariée, concerne les jeunes ressortissants des pays tiers. Ils ont suivi une formation professionnelle et sont en emploi. Toutefois, ils ont appris à naviguer dans leur vie en passant outre d'éventuelles remarques allusives ou désobligeantes en raison de leurs origines. Qui plus est, ils se sont heurtés – directement ou indirectement – à des difficultés dans la mise en exécution de leur projet de naturalisation. Les causes citées à ces difficultés sont l'absence d'indépendance financière (lors que le jeune est encore en apprentissage), les délais de résidence qui s'éternisent en cas de déménagement, les coûts trop élevés pour la bourse du jeune adulte en formation. D'autres ont vu les démarches de naturalisation de leurs parents ou de leurs amis ne pas aboutir et craignent à leur tour un échec. Ils repoussent alors leur projet de naturalisation à un lendemain plus propice.

Opinions sur la naturalisation facilitée

L'enquête de terrain suggère que, même si certains semblent s'opposer de manière catégorique à la naturalisation, une attitude plutôt ouverte et pragmatique prévaut chez les jeunes de la troisième génération. L'acquisition de la nationalité suisse entre en ligne de compte pour augmenter la stabilité de leur statut, pour ne pas entraver leur affirmation professionnelle, pour participer à la vie politique, pour se voir reconnue cette appartenance à la Suisse qui s'exprime dans leur vie quotidienne.

A leurs yeux, la procédure ordinaire est 'bureaucratique' en ce qu'elle traite le candidat à la naturalisation avec suspicion. C'est pourquoi, les jeunes interrogés qui souhaitent un jour se naturaliser saluent l'introduction d'une procédure facilitée. Elle leur épargnerait des démarches ressenties comme 'choquantes' pour des jeunes qui ont suivi avec succès leur scolarité en Suisse. Elle serait également une solution pour ceux qui, n'ayant que des ressources modestes, sont confrontés au difficile arbitrage entre financer leur formation ou leur naturalisation. De plus, la limite d'âge fixée à 25 ans, ainsi que la diminution des démarches administratives, semblent à même de vaincre les hésitations quant au service militaire.

La naturalisation, entre aspirations et procédures

Trois obstacles majeurs freinent les projets de naturalisation des jeunes de la troisième génération : les délais de résidence, les coûts de la naturalisation et le test des connaissances du pays. Certains cantons ont déjà mis en place des aménagements procéduraux à la naturalisation esquissant une réponse aux préoccupations des jeunes. Par conséquent, la généralisation à l'ensemble des cantons de ces aménagements procéduraux par le biais du texte voté en février 2017 est susceptible de se traduire par une certaine augmentation des demandes de naturalisation. Cette perspective pourrait se concrétiser d'autant plus aisément si elle présentait des formes rendant justice de leur longue présence familiale dans ce pays, prévoyait des modalités compatibles avec la vie de jeunes adultes mobiles et disposant de moyens modestes, allait de pair avec la double nationalité et tenait dûment compte de leur scolarisation en Suisse qui les met sur pied d'égalité avec leurs contemporains de nationalité helvétique, quant à la connaissance du pays.

Zusammenfassung

Das Staatssekretariat für Migration (SEM) hat das Schweizerische Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien (SFM) im Rahmen der parlamentarischen Arbeiten zur Initiative Marra (08.432) vom 9. Juni 2008 mit der Erstellung einer qualitativen Studie über die jungen Ausländerinnen und Ausländern der dritten Generation (G3) und die Einbürgerung betraut. Ziel der Studie ist es, zu verstehen, aus welchen Gründen sich diese jungen Menschen noch nicht haben einbürgern lassen und wie sie der erleichterten Einbürgerung gegenüberstehen. Nach einem explorativen Ansatz wurden zuerst halbstrukturierte Interviews mit 14 Jugendlichen geführt, die die Kriterien für das Verfahren zur erleichterten Einbürgerung der G3 erfüllen. Diese Gruppe von Befragten wurde auf Grundlage des Geschlechts, der Staatsangehörigkeit und des Wohnsitzkantons ausgewählt: So widerspiegelt sie die Divergenzen, die Prof. Philippe Wanner (2016) in seiner quantitativen Studie zum gleichen Thema bereits vor der vorliegenden Untersuchung beobachtet hat.

Aus der Analyse der Interviews gehen drei unterschiedliche Haltungen gegenüber der Einbürgerung hervor: Einige Befragte schliessen die Einbürgerung ganz aus, andere wollen sich einbürgern lassen, schieben ihr Vorhaben jedoch noch auf, und die dritte Gruppe möchte sich einbürgern lassen, stösst dabei jedoch auf Hindernisse.

Einbürgerung nicht vorgesehen

Zwei junge Italiener haben eine deutliche Haltung: Sie wollen sich nicht einbürgern lassen. Sie haben ihre Ausbildung abgeschlossen, haben sich beruflich erfolgreich integriert und sind nie aufgrund ihrer Herkunft auf Widerstände gestossen. Sie sprechen die Sprache ihrer Grosseltern, kennen 'ihr' Herkunftsland jedoch nur aus den Ferien. Sie zeigen eine ausgeprägte italienische Identität, die sich aus ihrer Sicht nicht mit dem Erwerb des Schweizer Bürgerrechts vereinbaren lässt. Sie haben zudem kein Interesse an der Politik entwickelt und wollen keinen Militärdienst leisten, der im Herkunftsland ihrer Familien abgeschafft worden ist.

Einbürgerung vorstellbar, aber aufgeschoben

Eine grosse Anzahl der befragten Jugendlichen sieht vor, sich kurz- oder mittelfristig einbürgern zu lassen, und ist gegenüber der Einbürgerung pragmatisch eingestellt. Diese Jugendlichen stammen alle aus den Ländern der EU. Sie sind in Ausbildung oder berufstätig und geben an, nie aufgrund ihrer Herkunft benachteiligt worden zu sein. Sie sind alle zweisprachig und pflegen ihre Beziehung zum Herkunftsland der Grosseltern. Wie eng diese Beziehung ist, hängt von der kulturellen Verbundenheit mit dem Land und vom Wohnort der weiteren Familie ab. Einige fühlen sich spontan als Schweizerinnen oder Schweizer, während bei anderen die Identität des Herkunftslandes sehr ausgeprägt ist. Für alle gehört jedoch der doppelte Identitätsbezug zur eigenen Erfahrung und ist eine Selbstverständlichkeit, die aufgrund der ausländischen Herkunft und der Verwurzelung in der Schweiz eng mit ihrer Geburt, ihrem Alltag, ihren Freundschaften, ihrer Schulbildung und ihrem beruflichen Werdegang verknüpft ist.

Die Jugendlichen zwischen 12 und 15 Jahren, die noch die obligatorische Schule besuchen, sehen die Einbürgerung als Option, ihre Vorstellungen sind jedoch noch vage. Sie ergreifen noch nicht selbst die Initiative: Die Eltern bestimmen, wann der Moment für die Einbürgerung gekommen ist, entweder indem sie sich zum gegebenen Zeitpunkt für die ganze Familie zu diesem Schritt entscheiden, oder indem sie die junge Frau oder den jungen Mann animieren, die Einbürgerung bei Erreichen der Volljährigkeit selbst einzuleiten. Die befragten Eltern sind der Auffassung, dass die Einbürgerung für ihre Kinder

selbstverständlich und notwendig ist, während sie sich selbst nicht haben einbürgern lassen, weil sie sich noch nicht die Zeit für die Einreichung des Gesuchs genommen haben oder sich noch nicht dazu durchringen können, obwohl sie bedauern, nicht über Themen abstimmen zu können, die ihnen am Herzen liegen.

Einbürgerung vorgesehen, aber verhindert

Die dritte Haltung, gemäss welcher die Einbürgerung gewünscht wird, aber auf Hindernisse gestossen ist, betrifft junge Drittstaatsangehörige. Sie haben eine Berufsausbildung abgeschlossen und sind berufstätig. Sie haben gelernt, sich in ihrem Leben zurechtzufinden, indem sie über Anspielungen oder unangenehme Bemerkungen aufgrund ihrer Herkunft hinwegsehen. Bei der Verwirklichung ihres Einbürgerungsvorhabens sind sie jedoch direkt oder indirekt mit Schwierigkeiten konfrontiert worden. Als Gründe für die Schwierigkeiten angegeben wurden die mangelnde finanzielle Unabhängigkeit (wenn sie noch in der Lehre sind), die Wohnsitzfristen, die sich bei einem Umzug in die Länge ziehen, und die für junge Erwachsene in Ausbildung zu hohen Kosten. Andere haben gesehen, wie die Einbürgerungsverfahren ihrer Eltern oder Freunde erfolglos waren und fürchten, ebenfalls zu scheitern. Deshalb verschieben sie ihr Einbürgerungsvorhaben auf einen späteren, günstigeren Zeitpunkt.

Meinungen zur erleichterten Einbürgerung

Die Ergebnisse der Feldforschung deuten darauf hin, dass zwar einige Jugendliche der dritten Generation offenbar kategorisch gegen die Einbürgerung sind, die meisten ihr aber eher offen und pragmatisch gegenüberstehen. Sie ziehen den Erwerb des Schweizer Bürgerrechts in Erwägung, um einen stabileren Status zu erhalten, um in ihrem beruflichen Werdegang nicht behindert zu werden, um am politischen Leben teilzuhaben und um die Zugehörigkeit zur Schweiz, die sich in ihrem Alltag äussert, anerkennen zu lassen.

In ihren Augen ist das ordentliche Verfahren 'bürokratisch', weil es die Einbürgerungswilligen wie Verdächtige behandelt. Darum begrüssen die jungen Befragten, die sich eines Tages einbürgern lassen wollen, das erleichterte Verfahren. Es würde ihnen ein Verfahren ersparen, das sie als Jugendliche, die die Schule in der Schweiz erfolgreich absolviert haben, für 'schockierend' halten. Das erleichterte Verfahren wäre auch eine Lösung für diejenigen, die vor der schwierigen Entscheidung stehen, ob sie mit ihren bescheidenen finanziellen Mitteln ihre Ausbildung oder ihre Einbürgerung bezahlen sollen. Darüber hinaus scheinen die Altersgrenze bei 25 Jahren sowie der geringere administrative Aufwand auch die Bedenken bezüglich des Militärdienstes zerstreuen zu können.

Einbürgerung: zwischen Wunsch und Verfahren

Hauptsächlich drei Hindernisse bremsen die Einbürgerungsvorhaben der Jugendlichen der dritten Generation: die Wohnsitzfristen, die Kosten der Einbürgerung sowie der Einbürgerungstest. Einige Kantone haben die Einbürgerungsverfahren bereits angepasst, um auf die Sorgen der Jugendlichen einzugehen. Infolge der Annahme der im Februar 2017 zur Abstimmung unterbreiteten Vorlage werden alle Kantone solche Anpassungen vornehmen, was zu einem Anstieg der Einbürgerungsgesuche führen dürfte. Dies könnte umso eher der Fall sein, als die Anpassungen in einer Form erfolgen, die der langen Anwesenheit der Familie in der Schweiz gerecht wird, mit der Lebensweise der mobilen und wenig bemittelten jungen Erwachsenen vereinbar ist, die doppelte Staatsbürgerschaft erlaubt und angemessen berücksichtigt, dass die Betroffenen aufgrund ihres Schulbesuchs in der Schweiz den gleichaltrigen Schweizerinnen und Schweizern in ihrem Wissen über die Schweiz in nichts nachstehen.

Sintesi

La Segreteria di Stato della migrazione (SEM) ha affidato al Forum svizzero per gli studi sulla migrazione e la popolazione (SFM) uno studio qualitativo sui giovani stranieri della terza generazione (G3) e sulla naturalizzazione nel quadro dei lavori parlamentari concernenti l'iniziativa Marra (08.432) del 9 giugno 2008. L'obiettivo della ricerca è quello di capire le ragioni per cui questi giovani non sono ancora diventati cittadini svizzeri, da un lato, e il loro atteggiamento nei riguardi della naturalizzazione agevolata, dall'altro. In un approccio esplorativo abbiamo svolto colloqui semi-direttivi con 14 giovani che rispondono ai criteri per poter accedere alla procedura di naturalizzazione agevolata per G3. Il gruppo di persone intervistate è stato selezionato in base al genere, alla nazionalità e al Cantone di residenza: esso riflette pertanto le spaccature osservate nel quadro dello studio quantitativo sulla medesima tematica, svolto dal prof. Philippe Wanner preliminarmente alla nostra ricerca (2016).

Dall'analisi dei colloqui emergono tre posizioni diverse nei riguardi della naturalizzazione: alcuni intervistati escludono qualsiasi progetto di naturalizzazione, altri la prendono in considerazione ma per più tardi, altri infine auspicherebbero una naturalizzazione che tuttavia, per circostanze avverse, non possono raggiungere.

La naturalizzazione non entra in linea di conto

Due giovani Italiani ostentano una posizione molto risoluta: per loro la naturalizzazione non entra affatto in linea di conto. Questi giovani hanno terminato con successo la loro formazione e si sono integrati professionalmente, senza mai riscontrare ostacoli dovuti alle loro origini. Parlano la lingua dei nonni ma conoscono il 'loro' Paese d'origine unicamente come destinazione per le vacanze. Ostentano nondimeno una forte identità italiana, incompatibile, ai loro occhi, con l'acquisizione della nazionalità svizzera. Non hanno peraltro sviluppato un interesse per la vita politica e non desiderano compiere il servizio militare, che del resto nel Paese d'origine delle loro famiglie è ormai stato abolito.

La naturalizzazione entra in linea di conto ma per più tardi

Un numero importante di giovani intervistati pensa di farsi naturalizzare a breve o medio termine e ha un approccio pragmatico alla naturalizzazione. Tutti questi giovani provengono da Paesi dell'UE. Sono in corso di formazione o svolgono un'attività professionale e affermano di non aver mai subito trattamenti sfavorevoli a causa delle loro origini. Sono bilingui e coltivano la loro relazione con il Paese d'origine dei nonni, tuttavia questo vincolo assume intensità diverse in funzione dell'attaccamento culturale a questo Paese e del luogo di residenza della famiglia allargata. Alcuni di questi giovani si sentono spontaneamente svizzeri, altri affermano una forte identità d'origine; per tutti il doppio riferimento identitario corrisponde al loro vissuto ed è un'evidenza iscritta nella loro nascita, nel loro quotidiano, nelle loro amicizie, nella loro scolarizzazione, nella loro affermazione professionale, che coniugano origine straniera e radicamento in Svizzera.

I giovani tra 12 e 15 anni, dunque ancora nella scuola dell'obbligo, considerano la naturalizzazione come una possibilità, che tuttavia è per loro un progetto ancora vago. Non sta ancora a loro prendere l'iniziativa della decisione: sono i genitori a definire il momento opportuno per la naturalizzazione, vuoi optando per la naturalizzazione di tutta la famiglia quando sarà il momento giusto, vuoi incitando il giovane a farsi naturalizzare

individualmente una volta raggiunta la maggiore età. I genitori intervistati considerano la naturalizzazione come un'evidenza e una necessità per i loro figli, ma loro stessi non hanno mai fatto il passo, o perché non si sono ancora presi il tempo di depositare una domanda, o perché non sanno risolversi a compiere il passo decisivo, pur rammaricandosi di non poter votare su temi che stanno loro a cuore.

La naturalizzazione entra in linea di conto ma è contrastata

Il terzo atteggiamento, ossia un'aspirazione alla naturalizzazione che tuttavia è stata contrastata, riguarda i giovani cittadini di Paesi terzi. Questi giovani hanno seguito una formazione professionale e hanno un impiego. Al tempo stesso, hanno imparato a muoversi nella loro vita astraendo da eventuali allusioni o osservazioni spiacevoli dovute alle loro origini. Inoltre, direttamente o indirettamente hanno riscontrato difficoltà nell'esecuzione del loro progetto di naturalizzazione. Fra le cause di queste difficoltà menzionano l'assenza d'indipendenza finanziaria (durante l'apprendistato), i termini di residenza eternamente da ricominciare in caso di trasloco e i costi troppo elevati per un giovane adulto in formazione. Altri hanno visto fallire i tentativi dei genitori o di amici in vista di ottenere la naturalizzazione e temono di fallire a loro volta. Rimandano pertanto il loro progetto di naturalizzazione a giorni più fausti.

Opinioni sulla naturalizzazione agevolata

L'indagine sul terreno lascia intendere che, sebbene alcuni di loro sembrano opporsi categoricamente alla naturalizzazione, tra i giovani stranieri della terza generazione prevale un atteggiamento piuttosto aperto e pragmatico. L'acquisizione della nazionalità svizzera entra in linea di conto per accrescere la stabilità del loro statuto, per non ostacolare la loro affermazione professionale, per partecipare alla vita politica, per vedere riconosciuta la loro appartenenza alla Svizzera, che trova espressione nella loro vita quotidiana.

Ai loro occhi la procedura ordinaria è 'burocratica' in quanto tratta il candidato alla naturalizzazione con sospetto. Ecco perché i giovani intervistati che desiderano un giorno farsi naturalizzare plaudono all'introduzione di una procedura agevolata. Ciò risparmierebbe loro determinate fasi procedurali che trovano 'scioccanti' nei confronti di giovani scolarizzati con successo in Svizzera. La naturalizzazione agevolata sarebbe una soluzione anche per coloro che, disponendo di risorse modeste, sono posti dinanzi alla difficile scelta tra finanziare la loro formazione o la loro naturalizzazione. Infine, il limite di età fissato a 25 anni e la diminuzione degli iter amministrativi parrebbero atti a vincere le esitazioni connesse al servizio militare.

La naturalizzazione tra aspirazioni e procedure

Tre ostacoli maggiori frenano i progetti di naturalizzazione dei giovani della terza generazione: i termini di residenza, i costi e l'esame delle conoscenze sul Paese. Alcuni Cantoni hanno già adeguato le procedure di naturalizzazione in risposta alle preoccupazioni dei giovani. Pertanto, la generalizzazione all'insieme dei Cantoni di questi adeguamenti procedurali grazie al testo votato nel febbraio 2017 potrebbe tradursi in un certo aumento del numero di domande di naturalizzazione. Questa prospettiva potrebbe concretizzarsi tanto più facilmente quanto più la nuova procedura assumerebbe forme tali da rendere giustizia alla lunga presenza familiare nel Paese, prevedrebbe modalità compatibili con la vita dei giovani adulti mobili e dotati di risorse finanziarie modeste, andrebbe di pari passo con la doppia nazionalità e terrebbe debito conto della scolarizzazione conseguita in Svizzera, che

mette questi giovani al medesimo livello dei loro coetanei svizzeri in termini di conoscenza del Paese.

Liste des abréviations

G2	Personne de la deuxième génération, enfant d'immigré
G3	Jeune de la troisième génération, petit enfant d'immigrés ; dans ce texte, ce terme désigne spécifiquement une personne sans passeport suisse
LN	Loi sur la nationalité suisse
nLN	Nouvelle loi sur la nationalité suisse du 20 juin 2014
OLN	Ordonnance sur la nationalité suisse du 17 juin 2016
SEM	Secrétariat d'Etat aux Migrations
UE	Union Européenne

1 Contexte et buts de l'étude

Le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a établi un mandat de recherche sur la 'troisième génération d'étrangers résidents en Suisse' (ci-après G3) dans le cadre des travaux parlementaires concernant l'initiative parlementaire Marra (08.432) du 9 juin 2008. Le mandat comporte deux volets : le premier, essentiellement quantitatif vise à cerner le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par le nouveau dispositif de naturalisation facilitée et à en décrire les principales caractéristiques. Le deuxième, de nature qualitative, vise à rendre compte des élaborations identitaires des G3 et à comprendre leurs positions par rapport à l'acquisition de la nationalité. Le SEM a mandaté le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel pour mener une recherche correspondante à ce deuxième volet.

Le présent rapport restitue les résultats de l'étude qualitative et est structuré en six parties. Dans un premier temps, nous présentons les différentes recherches et approches théoriques existantes sur les processus et comportements de naturalisation. Ensuite, nous expliquons la méthodologie utilisée dans cette étude. La section 4 expose les principaux éléments découlant des entretiens avec les G3. La section 5 présente les résultats des entretiens avec les acteurs institutionnels alors que la section 6 résume les considérations conclusives.

2 Littérature et objet de recherche

L'étude de l'acquisition de la nationalité du pays d'immigration a une tradition établie, notamment aux Etats-Unis. Puisque dans ce pays l'application du principe du *jus soli* assure à la naissance un accès automatique à la nationalité, les études sur le processus de naturalisation se sont focalisées sur les primo-migrants. L'accent a été mis en premier lieu sur les déterminants de type individuel des comportements de naturalisation : âge à la migration, années de résidence, situation familiale, niveau de formation voire situation professionnelle. Le pays d'origine des migrants a également été pris en compte en tant qu'attribut individuel des candidats à la naturalisation. L'analyse s'est ensuite élargie aux caractéristiques des pays d'origine du point de vue du développement économique, de la situation politique et de la possibilité de la double nationalité (pour une vue d'ensemble de cette littérature, voir Chiswick et Miller 2008).

Plus récemment, l'observation de la variabilité des taux de naturalisation entre pays a stimulé la prise en compte des différences dans la politique de naturalisation des pays d'installation des migrants, tant en Amérique du Nord qu'en Europe (Bauböck 2006 ; Vink et de Groot 2010). Ainsi la structure des opportunités institutionnelles des pays de destination constitue le troisième groupe de déterminants pour une analyse des comportements de naturalisation. Vink et al. (2013) relèvent que le degré d'ouverture des politiques de naturalisation a un impact différent selon l'origine des migrants : cette dimension est peu importante pour les immigrés provenant de pays hautement développés alors qu'elle joue un rôle significatif dans la naturalisation des immigrés des pays moins développés.

Les travaux sur le cadre légal de la naturalisation s'attachent notamment à l'analyse de la possibilité de garder la nationalité d'origine (double nationalité), résultante des législations dans les deux pays, d'origine et d'installation. Cette opportunité est particulièrement déterminante pour les ressortissants des pays développés et moins décisive pour les ressortissants des pays à bas revenu (Vink et al. 2013).

Par ailleurs, les études démographiques soulignent l'importance des caractéristiques individuelles, telles que le capital humain et la position professionnelle, pour expliquer la variabilité des comportements de naturalisation, déterminés autant par la sélectivité de la

procédure de naturalisation que par l'utilité de la nationalité locale en vue de l'affirmation professionnelle (Loretan et Wanner 2017 ; Wanner 2012). De plus, les études économiques montrent que la naturalisation a un impact sur l'employabilité des immigrés et sur leur revenu (Bevelander et De Voretz 2008). Elle est en effet interprétée par les employeurs des primo-migrants comme un 'signal' de la maîtrise de la langue locale (Liebig et Von Haaren 2011) et en général d'une intégration accomplie. D'autres études montrent la valeur explicative de l'origine nationale des naturalisés pour comprendre la variabilité des comportements de naturalisation. En effet, la naturalisation est offerte une plus grande plus-value pour les immigrés originaires de pays à bas revenu, car elle assure le droit de résider dans un pays qui offre une plus grande sécurité et de meilleures opportunités (Logan et al. 2012 ; Vink et al. 2013).

Les processus d'intégration sont traditionnellement conceptualisés comme se déroulant sur la longue période, scandée par la succession des générations, comprises dans leur acception démographique. A titre d'exemples, mentionnons la thèse de la perte de la langue d'origine sur trois générations avancée par Fishman (1964) ou la séquence du «three-generations' assimilation cycle» de l'Ecole de Chicago. La loi de l'historien Hansen (1938) en revanche affirme que les jeunes G3 cherchent à se réapproprier d'une certaine manière des signes d'appartenance que leurs parents G2 ont volontairement mis entre parenthèses, notamment la langue d'origine de leurs grands-parents. Le rapport au pays d'immigration est au centre de ces réflexions, une perspective complémentaire à celle de la relation au pays et à la langue d'origine des descendants d'immigrés. Dans cette deuxième perspective, une récente étude suisse s'est focalisée sur la problématique identitaire au travers du prisme des usages des langues. Le travail porte sur les trois générations d'immigrés italiens et espagnols (Fibbi et Matthey 2010 ; Fibbi et Wyssmüller 2016 ; Wyssmüller et Fibbi 2014) et fait état d'une certaine vitalité de la langue des grands-parents auprès des jeunes G3. A notre connaissance, il n'existe pas en Suisse de travaux concernant les petits enfants d'immigrés issus d'autres groupes.

En Suisse, les études sur la naturalisation présentent nombre de convergences avec la recherche internationale, notamment en ce qui concerne l'importance des caractéristiques individuelles. Elle se singularise néanmoins par une certaine spécificité des questions de recherche. Premièrement, l'attention portée à la diversité des cadres légaux est attribuable au caractère cantonal dominant des dispositifs de naturalisation. Cette attention prononcée pour l'analyse institutionnelle s'est manifestée dans les études en science politique (Wichmann et al. 2011 ; Zuber 2016) et dans l'analyse de l'impact de ces dispositifs sur les comportements de naturalisation (Wanner et Steiner 2012). Deuxièmement, il est possible d'analyser la naturalisation en fonction des générations. Or, contrairement à la question identitaire, la littérature ne traite guère de la naturalisation des petits-enfants d'immigrés. En effet, la possibilité d'étudier le processus de naturalisation des descendants de primo-migrants, à savoir les deuxièmes et troisièmes générations, est imputable aux caractéristiques de la politique de naturalisation suisse : son caractère restrictif et l'absence de mécanismes complémentaires au *jus sanguinis*. Il est vrai que, dans de nombreux pays, la G3 n'est plus confrontée à des procédures spécifiques d'acquisition de la nationalité du pays de résidence puisque des mécanismes assurent à terme l'inclusion de tous les descendants d'immigrés dans l'espace politique (que ce soit via le *jus domicilii*, comme en Suède (Westin 2015) ou le plus répandu *jus soli* comme par exemple aux Etats-Unis, en France et, plus récemment, en Allemagne). En d'autres termes, la Suisse semble constituer un Sonderfall.

La naturalisation en Suisse constitue un unicum par la complexité de la procédure, le degré élevé des exigences (Bauböck et Helbling 2011) et la variabilité géographique des normes d'application (Wichmann et al. 2011). L'analyse démographique dévoile la grande variabilité des comportements face à la naturalisation selon l'âge, le sexe, la nationalité

d'origine, la possibilité de détenir la double nationalité et la période historique (Wanner et Steiner 2012). Plusieurs travaux montrent la sélectivité sociale du processus de naturalisation qui se traduit par un profil social des naturalisés différent de celui des non-naturalisés : cela a été observé tant chez la première génération d'immigrés (Fibbi et Wanner 2008) que chez leurs enfants (Bolzman et al. 2003 ; Fibbi et al. 2005). Les mécanismes produisant ce résultat relèvent aussi bien de l'auto-sélection (Frauenfelder 2006) que de la sélection au cours du processus de naturalisation (Achermann 2003).

Sur la base de la revue de la littérature et des questionnements relatifs à la votation du 12 février 2017 sur la naturalisation facilitée des G3, conformément au mandat du SEM, cette étude répond aux questions de recherche suivantes :

1. Quelle relation entretiennent les G3 avec le pays de leurs grands-parents et à quelle intensité ?
2. Quelle importance les G3 donnent-ils à la nationalité dont ils sont titulaires, notamment lorsqu'ils s'intéressent à l'acquisition de la nationalité suisse ?
3. Quelles sont les raisons qui ont motivé les G3 à ne pas demander leur naturalisation, en dépit du fait qu'ils remplissent les conditions pour ce faire, notamment la maîtrise de la langue locale ?
4. Dans quelle mesure, les facilitations de naturalisation actuellement envisagées pousseront les G3 à déposer une demande de naturalisation ?

3 Méthodologie

La méthodologie utilisée dans cette étude s'articule en trois étapes. Premièrement, nous avons consulté la littérature nationale et internationale, comme mentionnée plus haut. D'une part, nous avons cherché à cerner les traits caractérisant les G3 et exploré dans quelle mesure les variations dans les définitions identitaires sont relatives aux contextes sociopolitiques des pays d'accueil et aux conditions de naturalisation. D'autre part, nous avons voulu explorer les comportements et obstacles à la naturalisation des deuxièmes voire troisièmes générations d'immigrés en Suisse ou ailleurs en Europe. Toutefois, nous avons rapidement constaté l'absence de littérature approfondie sur les G3. Par conséquent, la démarche scientifique qui s'est imposée pour la présente recherche est inductive, à savoir nous présentons des éléments théoriques principalement selon les pistes explicatives émergeant du terrain.

Deuxièmement, tenant compte de l'estimation statistique de la taille de la population des jeunes étrangers de la troisième génération vivant en Suisse (Wanner 2016) nous avons mené des entretiens semi-directifs avec quatorze jeunes de la G3, ne possédant pas la nationalité suisse. Ils sont âgés entre 11 et 24 ans et établis dans sept cantons de Suisse (voir Tableau 1, Figure 1 et Annexe 8.1). L'analyse de la littérature sur les comportements de naturalisation a mis en évidence la variabilité des facteurs individuels, l'importance des pays de provenance des immigrés et le rôle déterminant des cadres légaux. En conséquence, nous avons cherché à atteindre le maximum de variation sur ces trois dimensions dans le profil des G3 à interroger. Nous avons exclu de notre échantillon les personnes en cours de naturalisation afin de nous focaliser sur ce qui retient ou empêche les jeunes de le faire.

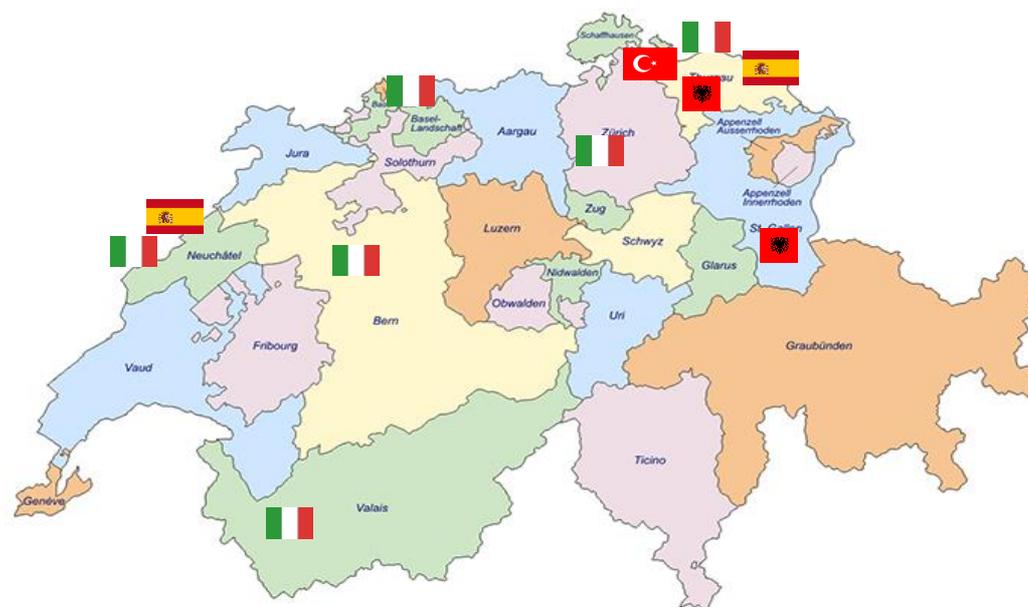
Leur identification a été rendue possible grâce à la mobilisation de divers réseaux (voir Annexe 8.2). Nous avons sollicité les milieux académiques, les médias, les réseaux sociaux, les autorités cantonales et régionales en charge de l'intégration et les milieux de l'immigration. Chaque personne qui nous a été adressée a été invitée à répondre à un court questionnaire afin de s'assurer qu'elle corresponde bien aux caractéristiques recherchées, à

savoir une personne de la G3 *sans* passeport suisse. Cette vérification a été nécessaire car une partie non négligeable des personnes ayant manifesté un intérêt à participer à l'étude possédait en réalité déjà la nationalité suisse. Il s'avère en effet que ces derniers s'identifiaient en premier lieu au critère de la génération, à savoir qu'ils se considéraient comme des 'petits-enfants de migrants', indépendamment de la couleur de leur passeport.

Tableau 1: Caractéristiques des G3 interrogés

Nationalité	Sexe	Age	Cantons / langue
Italie (9)	Filles (5)	11 – 24 ans	Francophones :
Espagne (2)	Garçons (9)		VS (1), NE (4), BE (2)
Kosovo (2)			Germanophones :
Turquie (1)			BS (1), ZH (1), TG (4), SG (1)

Figure 1: Nationalité et lieu de résidence des G3 interrogés



Les entretiens avec les G3 sélectionnés ont majoritairement été menés en face à face, au domicile de l'interviewé ou dans un lieu public. A cause de leur jeune âge, les enfants de moins de 15 ans ont été interrogés en présence de leurs parents. Les entretiens individuels ont duré environ 30 minutes. Les entretiens en présence des parents se sont étendus sur près de 60 minutes puisque des questions directes leur ont également été adressées. Comme la littérature indique une influence marquée des parents sur le projet de naturalisation de leurs jeunes enfants (Frauenfelder 2006), il s'agissait de comprendre leur positionnement personnel face à la naturalisation, de saisir leur opinion quant à l'acquisition du passeport suisse pour leurs enfants, de recueillir les avantages perçus et les éventuelles réticences exprimées.

La grille d'entretien était structurée en deux parties, sur la base des résultats de notre revue de la littérature et des questions de recherche (voir Annexe 8.3). D'une part, nous avons demandé aux G3 de raconter leur parcours biographiques, ainsi que celui de leurs parents et grands-parents. Afin de saisir leurs référents identitaires, le cœur des questions était centré sur leur relation tant à la Suisse qu'au pays d'origine. D'autre part, nous avons cherché à comprendre les comportements de naturalisation et les négociations à l'œuvre entre projets familiaux et démarche individuelle. Nous les avons interrogés sur leur projet éventuel de naturalisation, les réactions de leur entourage à ce (non) projet, les obstacles émotionnels ou institutionnels qui entravent une potentielle envie d'acquérir la nationalité suisse, ainsi que – pour ceux/celles qui avaient déjà entrepris des démarches de naturalisation par le passé – les raisons qui ont conduit à leur échec.

Les interviews ont été enregistrées, puis transcrites intégralement. Elles ont ensuite été codées dans un logiciel d'analyse qualitative (Atlas.ti) en fonction de 26 codes thématiques préalablement élaborés. Enfin, chaque code a fait l'objet d'une analyse de contenu permettant la comparaison transversale des entretiens. Pour respecter l'anonymat, chaque personne entendue a été désignée par un pseudo et un code donnant des informations suivantes et dans cet ordre : Nationalité/Âge/Sexe/Canton (ex. ESP/18/F/ZH) (voir Annexe 8.1).

Troisièmement, nous avons mené quatre entretiens semi-directifs avec des observateurs privilégiés. En raison des éléments apparus dans les entretiens avec les G3, nous avons choisi d'interroger des responsables de la mise en œuvre cantonale de la naturalisation. Pour assurer une diversité des situations, nous avons sélectionné nos interlocuteurs à la fois selon un critère géographique - deux cantons alémaniques et deux francophones - et selon un critère substantiel, à savoir leur politique de naturalisation. Pour ce dernier critère, nous nous sommes reposées sur la typologie des conditions cantonales à la naturalisation proposée par Wichmann et al. (2011). En conséquence dans notre échantillon se trouvent un canton présentant des barrières élevées à la naturalisation (ZH), deux connaissant des barrières moyennes (FR et TG) et un canton avec des barrières basses (GE). Finalement, trois d'entre eux connaissent déjà des aménagements procéduraux pour les jeunes (GE, FR, ZH). Ce dernier élément est important puisqu'il s'agissait pour nous de comprendre en quoi la votation du 12 février 2017 pourrait avoir un impact sur leurs pratiques actuelles. De manière générale, les buts de ces entretiens étaient de récolter leurs observations et commentaires sur les résultats de notre enquête auprès des G3 et de rendre compte des différences cantonales quant aux diverses procédures de naturalisation (ordinaire, facilitée ou simplifiée) (voir Annexe 8.4).

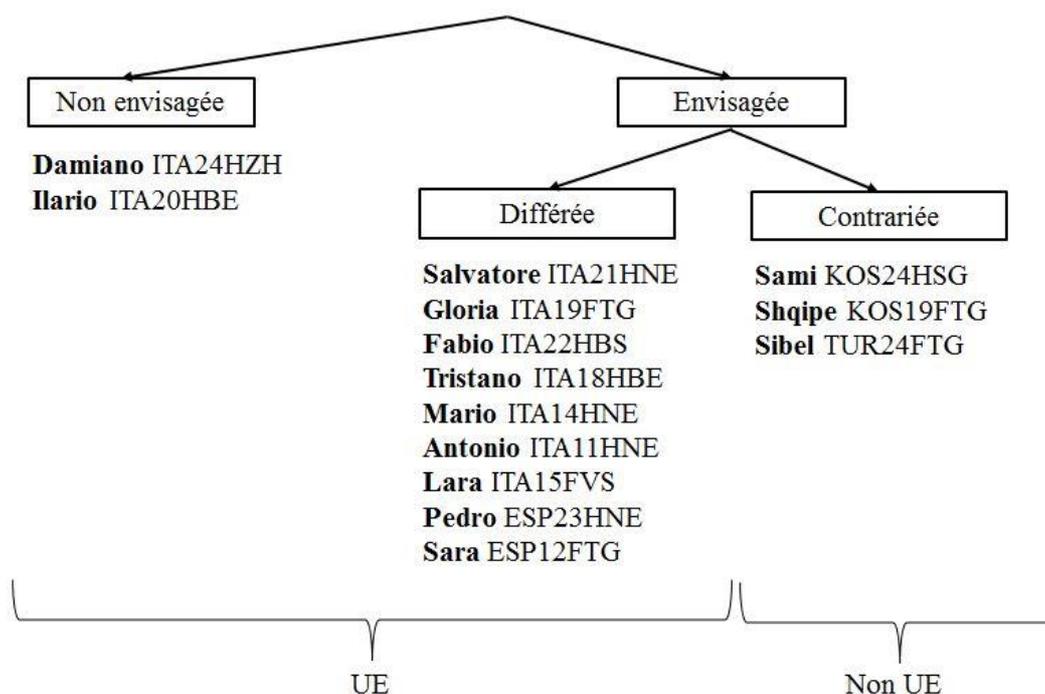
4 Les G3 face à la naturalisation

Dans la section 4.1, nous abordons les différentes postures face à la naturalisation observées chez les G3 interviewés. Dans les sous-sections, nous détaillons pour chaque posture, les facteurs de motivation et les obstacles à la naturalisation des G3, ainsi que leur avis sur la naturalisation facilitée. La section suivante (4.2) développe des éléments communs à tous les G3 rencontrés et indépendants de leur posture face à la naturalisation. Plus précisément, nous discutons la relation des G3 avec le pays d'origine de leurs grands-parents, la naturalisation comme sujet de (non) discussion au sein de leurs cercles familial et amical et des traits singuliers qu'ils possèdent en tant que génération.

4.1 Trois postures

Trois postures différentes par rapport à la naturalisation se dégagent des entretiens (Figure 2) : certains répondants excluent tout projet de naturalisation (*non envisagée*), d'autres l'envisagent mais reportent la réalisation du projet (*différée*), d'autres enfin la souhaitent mais se heurtent à des circonstances les empêchant de réaliser ce projet (*contrariée*).

Figure 2: Postures des G3 interrogés face à la naturalisation ordinaire



Bien que le nombre d'entretiens ne soit pas très élevé, il s'avère impossible de décrire chaque personne interrogée dans le cadre d'un document d'une cinquantaine de pages. Qui plus est, la restitution des résultats serait fastidieuse, car répétitive, et risquerait de manquer de clarté. Afin de concilier deux objectifs, d'une part une compréhension approfondie des situations rencontrées et d'autre part une bonne lisibilité du rapport, nous avons pris l'option d'articuler la présentation de chacune des trois postures identifiées par deux manières complémentaires.

D'une part, nous sélectionnons le cas d'un jeune, considéré emblématique de chaque posture et décrivons sa situation de manière succincte et standardisée tant sur les plans structurel (formation, emploi et expériences éventuelles de discrimination) que culturel (compétences linguistiques, rapport au pays d'origine des grands parents et conception de l'identité). La posture par rapport à la naturalisation, qui vient s'ajouter au portrait esquissé, se trouve ainsi socialement située, car en relation avec les éléments saillants de la trajectoire personnelle du jeune. D'autre part, pour rendre compte correctement de la diversité des situations spécifiques à chacune des postures identifiées, nous synthétisons les facteurs de motivation et les obstacles qui sous-tendent au comportement face à la naturalisation ; nous prenons en compte cette fois l'ensemble des cas relatifs à la posture analysée, en reprenant notamment des citations extraites des entretiens menés.

4.1.1 Naturalisation non envisagée

Sur les 14 jeunes G3 interrogés, deux jeunes Italiens affichent une position tranchée : ils n'envisagent guère de se naturaliser. Il s'agit de deux jeunes hommes de 19 et 24 ans. L'un est en apprentissage, l'autre en emploi après avoir suivi une formation tertiaire. Ils ont réussi leur insertion professionnelle et disent ne s'être jamais heurtés à des obstacles en raison de leur nationalité. De plus, ils sont issus d'une union endogame, à savoir que leurs parents sont originaires du même pays.

Damiano (ITA24HZH)	
<i>Formation</i>	Tertiaire (économie)
<i>Emploi</i>	Coordinateur exportation dans une multinationale
<i>Discrimination</i>	Pas d'expérience de discrimination
<i>Langue(s)</i>	Bilingue DE/IT
<i>Rapport au pays d'origine</i>	Pays de vacances très régulier
<i>Identité</i>	Se sent italien et est perçu comme tel
<i>Naturalisation</i>	Parents envisagent de se naturaliser bientôt suite à l'annulation du projet de retour
<i>Obstacles</i>	Non à la naturalisation car conception exclusive de l'identité et refus du service militaire

A. Facteurs de motivation

Les deux répondants G3 exprimant une position sceptique face à la naturalisation ne peuvent citer aucun facteur les poussant à franchir ce pas. L'un des deux G3 n'exclut toutefois pas la possibilité qu'il puisse changer un jour d'avis. A l'image de ses parents qui envisagent de bientôt demander le passeport suisse après avoir renoncé à un projet de retour pour pouvoir rester auprès de leurs fils, Damiano (ITA24HZH) évoque la possibilité d'imiter dans un futur éloigné la décision parentale et de se naturaliser par résignation face à l'évidence que sa vie se déroule en Suisse¹ :

« Meine Eltern sind schon so lange hier.... Sie haben bemerkt, dass sie mittlerweile ein Stück weit ihre Italianità verloren haben und daher offen dafür sind, Schweizer Bürger zu werden. Ich denke, ich bin noch nicht so weit. Aber ich denke vielleicht, wenn ich so alt bin wie meine Eltern würde ich das auch in Kauf nehmen. Oder vielleicht etwas früher, weil ich ja hier geboren bin. Aber im Moment ist es für mich ein Nein. »

Cette attitude ressemble ainsi à ce que Frauenfelder (2007: 164) nomme «l'abstention-refus-subjectiviste» puisqu'il n'est pas exclu de penser que le refus de se naturaliser de ces G3 puisse être «transitoire». En effet, ni leurs parents n'envisagent un retour au pays d'origine, ni ne montrent une opposition idéologique vis-à-vis de la naturalisation de leurs enfants (Frauenfelder 2007: 151).

¹ Les citations tirées des entretiens ne sont pas traduites et restituées dans leur langue d'origine.

B. Obstacles

Ni intérêt ni besoin

Les deux répondants G3 qui affichent cette posture sceptique face à la naturalisation critiquent les motivations pragmatiques de ceux qui acquièrent la nationalité suisse. Cela tient au fait qu'ils n'éprouvent aucun attrait vis-à-vis des avantages et des droits que procure l'acquisition du passeport suisse. Par exemple, ils déclarent avoir peu voire pas d'intérêt pour la politique suisse. Voter dans leur pays d'origine leur suffit. De plus, Ilario (ITA20HBE) estime que, quand bien même il aurait le droit de vote en Suisse, sa seule voix ne suffirait pas à influencer le résultat. Quant à Damiano (ITA24HZH), il juge sa voix plus utile en Italie dont le système politique est, d'après lui, politiquement moins stable que la Suisse. En outre, l'obligation du service militaire est perçue comme répulsive et privée de sens. Damiano (ITA24HZH) explique :

« Meiner Meinung nach macht der Militärdienst nicht viel Sinn, wenn ich höre, was meine eingebürgerten Italiener-Kollegen sagen. Wenn man 3 Wochen im Jahr dorthin rauchen und Alkohol trinken geht, ist das für mich Zeitverlust, welchen ich eigentlich vermeiden möchte. »

Par ailleurs, ces deux G3 déclarent n'avoir jamais souffert de discrimination. Une des explications qu'ils mettent en avant est le fait qu'un nom de famille à consonance italienne ne permet pas de supposer leur statut d'étrangers. Selon eux, ils pourraient passer pour des Tessinois. Comme l'explique Mey (2016: 343) : «Ihr Argument, von allen akzeptiert zu werden, weist darauf hin, dass sie der Staatsbürgerschaft zumindest ein gewisses Potenzial zuschreibt, gesellschaftliches Ansehen und Akzeptanz zu verleihen – nur ist dieser Aspekt für sie persönlich irrelevant, da sie sich sowieso schon anerkannt fühlt und ihre Ziele bisher ohne nennenswerte Hindernisse verfolgen konnte.»

Conception exclusive de l'identité

Les G3 qui refusent tout projet de naturalisation sont caractérisés par ce que nous proposons de nommer une *conception exclusive de l'identité*, tournée seulement vers le pays d'origine. Ils ne nient pas un certain attachement à la Suisse, mais leur cœur est ailleurs. Damiano (ITA24HZH) explique :

« Für ein normales Leben bevorzuge ich die Schweiz, aber ich fühle mich noch immer zu 100 Prozent Italiener. Denn ich glaube, ich habe eine italienische Denkweise - z.B. im Familienzusammenhalt -, ein italienisches Temperament. Aber durch die Ausbildung in der Schweiz, dem Aufwachsen hierzulande, habe ich sicher ein bisschen Schweizer Traditionen aufgenommen. [...] Ich bin eigentlich eine Kombination, ein Mix. Aber hauptsächlich werde ich als Italiener wahrgenommen. »

Ayant une conception exclusive de l'identité qui ne laisse pas de place au partage, les G3 rencontrés ont peur de perdre leur identité d'origine s'ils venaient à se naturaliser. Ilario (ITA20HBE) fait la déduction suivante :

« Avec un autre passeport, je ne me sentirais plus italien, alors que je n'ai pas ce devoir-là. Je suis né italien, j'ai des parents italiens donc je ne vois pas pourquoi je devrais avoir une double nationalité ou bien le passeport suisse alors que j'ai le permis C. »

Contrairement au deuxième groupe de G3 (*naturalisation différée*), les G3 ici conçoivent le rapport entre nationalité et l'identité comme relevant d'une relation de cause à effet : le passeport définit ce qu'ils sont. L'acquisition du passeport suisse n'est donc pas perçue comme l'ajout d'une appartenance supplémentaire, mais comme le remplacement de la

précédente. Ils ne se conçoivent pas d'identité plurielle : c'est donc le pays d'origine *ou* la Suisse. Comme l'affirme Damiano (ITA24HZH) :

« Ich denke, wenn man sich entscheidet, sich als Schweizer einbürgern zu lassen, dann verliert man eine gewisse Italianità. Das ist einfach so und zwar nicht nur auf dem Papier, sondern ich denke auch im Allgemeinen. Ja man gilt dann als Schweizer im Inland. Es beginnt in Papierform und dann ändert sich das auch schnell in der Praxis im allgemeinen Leben. Das ist meine Angst und meine Meinung. »

De par l'attachement porté à leur pays d'origine, ces G3 estiment que toute demande de naturalisation ne devrait trouver d'autre sens que dans l'amour pour la Suisse. Or, l'amour indivisible envers leur pays d'origine ne leur permet pas d'imaginer le même attachement pour la Suisse. C'est pourquoi, ils tiennent un discours critique envers des démarches de naturalisation qu'ils jugent moins désintéressées. Damiano (ITA24HZH) s'exclame :

« Das ist der Grund, weshalb ich mich als Italiener fühle. Manchmal bürgern sich Personen ein, nicht weil sie die Schweiz lieben und sich als Schweizer fühlen, sondern um eigene Interessen zu verfolgen. Um eben mehr Rechte zu haben, vielleicht weniger Steuern oder niedrigere Versicherungsprämien zu zahlen und eben einfacher zu reisen, als mit dem Pass einer anderen Nationalität, welche diese Privilegien nicht gibt. »

Sans sentiment patriotique pour la Suisse, ils estiment n'avoir aucune raison de se naturaliser.

C. Avis sur la naturalisation facilitée

Facilitée ou ordinaire, ce groupe de jeunes ne se pose guère la question de la naturalisation. Comme l'affirme Damiano (ITA24HZH) :

« Ich würde es trotzdem nicht machen, absolut nicht. Es geht mir vor allem um diesen Militärdienst. Und zweitens, weil ich mich momentan noch zu stark als Italiener fühle, um mich als Schweizer einbürgern zu lassen. »

Chez ce groupe de G3, la position par rapport à la naturalisation est influencée par leur volonté et non pas par les conditions d'accès à la naturalisation.

4.1.2 Naturalisation envisageable, mais différée

La majorité des G3 rencontrés se caractérise par une posture pragmatique par rapport à la naturalisation ; en conséquence, la palette des situations socio-professionnelles et des âges est également très large.

Dans ce groupe, tous les G3 détiennent un passeport d'un pays de l'Union Européenne (UE) et parfois un deuxième passeport non-UE. Nombre de ces jeunes sont issus d'une union exogame : leurs parents n'ont pas le même pays d'origine. Si l'un des parents provient d'un pays tiers, celui-ci adopte alors la nationalité de son conjoint et acquière ainsi un passeport UE. Par ailleurs, la moitié des G3 de ce groupe ont des parents qui sont tous deux 'secondos'. En d'autres termes, leurs grands-parents paternels et maternels ont immigrés en Suisse ; leurs deux parents ont été scolarisés en Suisse et maîtrisent parfaitement la langue du canton de résidence.

Gloria (ITA19FTG)	
<i>Formation</i>	Secondaire II (design)
<i>Emploi</i>	(en formation)
<i>Discrimination</i>	Pas d'expérience de discrimination
<i>Langue(s)</i>	Bilingue DE/IT
<i>Rapport au pays d'origine</i>	Pays de vacances
<i>Identité</i>	Se sent suisse et est perçue comme telle. Conception cumulative de l'identité.
<i>Naturalisation</i>	Parents envisagent éventuellement la naturalisation
<i>Obstacles</i>	Non à la naturalisation ordinaire à cause des coûts incompatibles avec le financement de ses études Oui à la naturalisation facilitée : pour pouvoir voter, faire le service militaire et écarter tout risque d'expulsion

Bien que la majorité de leur famille élargie se trouve dans le pays d'origine, la plupart des G3 interrogés ont des cousins en Suisse qui sont soit naturalisés soit suisses par filiation. Si la naturalisation est un processus déjà expérimenté par certains membres de leur famille, il n'en est rien pour la majorité des parents de ces G3 qui n'ont jamais entrepris les démarches d'acquiescer le passeport suisse. Les raisons sont multiples mais rejoignent celles des G3 (premier et deuxième groupes), à savoir que la naturalisation n'est pas envisagée car ne répond pas à un besoin (*non envisagée*), ou alors est reportée à un futur plus ou moins proche (*différée*). Un seul des G3 de ce groupe a des parents qui ont entrepris une démarche individuelle et se trouvent en procédure de naturalisation.

A. Facteurs de motivation

Droit de vote

La plupart des G3 citent le droit de vote comme étant le plus grand attrait à la naturalisation. Comme l'exprime Gloria (ITA19FTG) :

« Ich möchte auch einen Schweizer Pass erwerben, um abstimmen zu können; früher hat mich das nicht interessiert, aber jetzt möchte ich an Debatten und Entscheidungen teilnehmen in dem Land, in dem ich lebe. »

Certains soulignent ce qu'ils estiment être une ironie, à savoir de pouvoir voter dans un pays où ils n'ont jamais vécu mais être privés de ce droit dans le pays qui les a vus grandir. C'est pourquoi, ils regrettent n'avoir aucune voix sur les décisions politiques qui vont les concerner dans leur quotidien. La naturalisation représente donc pour eux l'accès au droit d'expression.

Pour ceux/celles qui résident dans un canton qui donne le droit de vote pour les étrangers au niveau cantonal (ex. Neuchâtel) ou communal, la naturalisation reste un atout puisqu'elle permet d'accéder au droit de vote fédéral. Très intéressé par la politique, Pedro (ESP23HNE) estime même que le droit de vote au niveau fédéral est le premier argument qui lui fait envisager la naturalisation. En cela, le droit de vote pour les étrangers n'entre pas en conflit avec le désir de naturalisation puisque ce premier est un droit limité et restreint, de plus, à un petit nombre de cantons.

Sécurité du statut

Assurer son statut est un deuxième motif de naturalisation avancé par ces G3. Les uns ont peur d'un potentiel danger d'expulsion. Bien qu'aucun d'entre eux ne possède un casier judiciaire qui justifierait cette crainte, celle-ci semble se nourrir d'un climat d'incertitude quant à la place que la société suisse souhaite accorder aux 'étrangers'. Les autres souhaitent se prémunir contre des pratiques de préférence indigène à l'embauche. A la recherche d'une place d'apprentissage, Lara (ITA15FVS) craint que la naturalisation ne soit nécessaire pour avoir un accès plus facile à l'emploi :

« Je ne sais pas encore si je veux le faire, mais je pense que c'est quand même bien, parce que ça ouvre beaucoup de portes. J'ai l'impression, par exemple que pour les apprentissages, ils demandent souvent d'avoir le passeport suisse. »

Par ailleurs, les parents des jeunes G3 rencontrés disent souhaiter la naturalisation pour leurs enfants afin qu'ils puissent choisir le métier qu'ils désirent, sans être entravés par des formalités administratives. Le père de Mario (ITA14HNE) dit :

« Pour certaines professions tu es obligé d'être suisse donc quelque part tu peux vivre pleinement ton envie de profession et puis tu n'es pas coincé par rapport à cette nationalité. »

Salvatore (ITA21HNE) ressemble davantage aux G3 du premier groupe quant à sa conception (exclusive) de l'identité. Il s'en distingue néanmoins par une attitude pragmatique ; il n'est pas complètement réfractaire à la naturalisation si sa condition d'étranger devait représenter un obstacle à ses ambitions professionnelles. Il explique cela ainsi :

« Moi en tous cas je ressens tellement une grande fierté que si je n'ai pas besoin de la faire de toute ma vie, la naturalisation suisse je ne la ferais pas. Ce n'est pas une honte du tout, mais c'est juste que je suis italien, je suis né italien, j'ai le sang italien et c'est comme ça, je veux dire, si c'est pour des raisons professionnelles, voilà, je ne vais pas non plus forcer la chose. Si je dois le faire, je le ferais. Ça ne me pose pas de problème, parce qu'au fond c'est ce qui reste en nous qui est important. »

Salvatore ajoute que la naturalisation lui permettrait également d'envisager des séjours professionnels à l'étranger de plus long terme et d'assurer son retour en Suisse en toute sérénité, sans craindre le non-renouvellement de son permis.

Conception cumulative de l'identité

Contrairement au premier groupe, les G3 qui peuvent envisager de se naturaliser séparent identité et nationalité, affirmant que le passeport en soi ne fait aucune différence, il n'est qu'un papier (Savary 2010: 57). Comme l'exprime ici Pedro (ESP23HNE) :

« Le papier ne veut tellement rien dire. C'est un bout de carton. Ça ne veut absolument rien dire. Je n'y vois pas d'avantage. Ça ne serait que de la paperasse et puis une perte de temps. Je ne me sentirais pas plus suisse ou je ne me sentirais pas différent si j'avais ce passeport. Je ne mets pas en cause le fait qu'il y ait des valeurs derrière cette nationalité suisse mais c'est juste que ça ne change rien. Le jour où je recevrai ma carte d'identité suisse, je ne me sentirai pas différent. »

Pedro souhaite se naturaliser dans un avenir proche. Néanmoins, il affirme que l'acquisition du passeport suisse (nationalité) n'affectera pas ce qu'il estime être déjà (identité). En effet, ce deuxième groupe se caractérise par ce que nous proposons de nommer une *conception cumulative de l'identité*. Les G3 de ce groupe ressentent une double appartenance (au pays d'origine et à la Suisse), voire une appartenance multiple (citoyen/ne du monde) où le pays

en lui-même (d'origine et/ou de résidence) importe peu. D'aucuns se sentent d'emblée suisses alors que d'autres affirment une forte identité d'origine ; pour tous, la double référence identitaire correspond à leur vécu et est une évidence inscrite dans le quotidien de leur naissance, leurs amitiés, leur scolarité, leur affirmation professionnelle en Suisse.

La conception cumulative de l'identité est ainsi caractérisée par la combinaison de deux (ou plusieurs) appartenances. L'acquisition du passeport suisse ne vient donc pas annuler la nationalité précédente, comme le craignent les G3 qui n'envisagent pas de se naturaliser (premier groupe) ; au contraire, elle est considérée comme une plus-value. À ses camarades qui l'invitent à ne pas se naturaliser, le jeune Mario (ITA14HNE) répond :

« Ils disent qu'il faut vraiment être italien, parce qu'ils pensent qu'on est après 50% l'un et 50% l'autre. Après il faut se dire que ça ne change pas grand-chose. C'est même plus en fait. C'est comme si on avait 200%, ce n'est pas vraiment 50%. »

Par ailleurs, les G3 chérissent la double nationalité qu'ils évoquent comme étant une condition sine qua non à leur projet de naturalisation. Comme le déclare Gloria (ITA19FTG):

« Die Einbürgerung ? Möchte ich schon machen, aber nur wenn ich meinen italienischen Pass behalten kann und somit einen europäischen Pass habe. »

Si la plupart des G3 interrogés s'estiment chanceux de pouvoir vivre en Suisse, Tristano (ITA18HBE) est le seul à déclarer que sa naturalisation n'aurait d'autre signification qu'un geste de gratitude envers le pays qui l'a vu naître :

« Je pense qu'une fois quand même je demanderai la nationalité suisse. Pour – je ne sais pas si je peux dire ça comme ça – faire un clin d'œil à la Suisse de m'avoir accueilli ici. »

Les G3 rencontrés de moins de 16 ans partagent la même conception cumulative de l'identité de leurs aînés, à la différence près qu'ils estiment avoir besoin du passeport pour pouvoir ancrer cette double appartenance. Comme l'affirme le père de Sara (ESP12FTG) :

« Den spanischen Pass, den hat sie und mit dem lebt sie gut. Aber ich denke, das hier ist ihre Heimat und da soll sie auch ein Dokument dafür haben. »

La double appartenance ressentie par les G3 est en effet étroitement liée à une situation que le sociologue Abdelmalek Sayad (2000) a nommé la «double absence». Ce concept met en exergue le fait et/ou le sentiment d'être renvoyé au statut d'étranger tantôt dans le pays d'origine, tantôt dans le pays d'accueil. Sayad souligne qu'il n'y a donc pas de reconnaissance de son appartenance à une terre, puisque l'immigré est citoyen d'un pays où il ne vit pas et vit dans un pays dont il n'a pas la citoyenneté. La naturalisation permet en ce sens de défaire ce croisement en rétablissant une cohérence entre citoyenneté et lieu de résidence. Lara (ITA15FVS) dit :

« [L'avantage à la naturalisation est] de ne plus me sentir étrangère et au moins je me sentirais bien dans... enfin je serais dans mon pays. »

Le passeport vient donc légitimer un sentiment qu'ils ressentent déjà mais qu'ils ne peuvent déclarer ouvertement. Lara (ITA15FVS) ajoute :

« Je me dis que si je suis née en Suisse c'est que quand même je suis un petit peu suisse. »

Ne plus se sentir étranger/-ère, c'est donc pouvoir affirmer son appartenance et être officiellement reconnu comme citoyen/-ne. L'appartenance n'est donc plus seulement de l'ordre du *ressenti* du subjectif, mais de l'ordre de la réalité objectivée, elle *est*. Comme l'exprime Mario (ITA14HNE) :

« C'est bien aussi d'être suisse, comme ça on peut dire qu'on est suisse. »

Le père de Mario (ITA14HNE) utilise la métaphore du mariage qui scelle une union pour parler du rôle de la naturalisation :

« Je le prendrais plutôt comme si on formalise une situation déjà acquise. Je ne sais pas si je suis assez clair. C'est que de toute façon on est 'rossocrociati' parce qu'à travers ce qu'on vit – même si on a toujours ce petit clin d'œil pour notre pays d'origine –, c'est une formalisation de ce qu'on est, de ce qu'on vit journallement, année après année, mois après mois, jour après jour. »

Comme le montre Savary (2010: 48), la naturalisation joue ainsi le rôle de «facteur de stabilisation identitaire» puisqu'elle permet «d'associer le sentiment d'appartenance à la Suisse à la catégorie officielle».

B. Obstacles

Malgré la motivation témoignée pour la naturalisation, de nombreux facteurs expliquent que ces G3 n'ont pas (encore) demandé le passeport suisse. Pour eux, comme pour le groupe précédent (*naturalisation non envisagée*) l'acquisition du passeport suisse ne répond pas à un *besoin* puisqu'ils ont pu ou imaginent (dans le futur) accéder à une intégration socio-professionnelle réussie avec leur nationalité d'origine ; toutefois, ils se distinguent des premiers par leur motivation à la naturalisation. Nous développons ici les trois principaux obstacles qui ont néanmoins eu raison (pour le moment) de cette motivation.

Dépendance des parents

La concrétisation du projet de naturalisation des jeunes dépend en partie de la position et du comportement des parents (Frauenfelder 2006). La décision des parents d'entreprendre (ou non) des démarches familiales de naturalisation a un impact évident sur la temporalité du projet de naturalisation des G3. La plupart des parents interrogés n'a jamais demandé la naturalisation ; si certains l'envisagent dans un futur plus ou moins proche, d'autres la rejettent. Ainsi, plusieurs G3 disent regretter que leurs parents n'aient pas entrepris les démarches de naturalisation lorsqu'ils étaient mineurs pour pouvoir ainsi être intégrés dans une demande familiale. Cela leur aurait évité de devoir passer par une procédure individuelle que plusieurs d'entre eux considèrent comme un fardeau à cause des contraintes procédurales que nous décrivons plus bas. Fabio (ITA22HBS) se remémore une discussion avec son père lorsqu'il était adolescent :

« Mit 16 wollte ich mich einbürgern lassen, das wäre besser gewesen. Ich lebe hier, ich werde den Rest meines Lebens hier verbringen und dann brauche ich das. [...] Mein Vater hat gesagt, wir brauchen das nicht. Er meinte, dass der italienische Pass besser sei, man könne damit überall in der EU reisen, nach Amerika. Tatsächlich gelangte man damals mit dem italienischen Pass ohne Probleme, also ohne Visum, nach Amerika. [...] Meine Mutter hat gesagt, sie würde gerne aber sie müsste die ganzen Tests und alles machen... Deshalb hat sie es nicht getan, ebenso mein Vater. Aber er meinte auch, dass er den italienischen Pass habe und daher den Schweizer Pass nicht noch brauche. »

Les entretiens que nous avons menés avec les quelques parents éclairent ce qui apparaît comme une contradiction à l'intérieur des familles : les parents 'secondos' n'imaginent pas une naturalisation pour eux-mêmes mais la souhaitent pour leurs enfants. Le père de Sara (ESP12FTG) par exemple déclare ne pas avoir eu besoin de se naturaliser pour s'affirmer professionnellement. Il nuance toutefois son propos en racontant comment le refus du

peuple suisse en 2004 d'adopter la loi facilitant la naturalisation des enfants et petits-enfants de migrants lui a fait tirer un trait sur son projet de naturalisation, consterné par les propos dépréciatifs à l'égard des étrangers dans les débats politiques :

« 2004 kam diese Abstimmung und als ich das Resultat sah, nein, dann war für mich das Thema Einbürgerung erledigt. Das hat mich dann nicht mehr interessiert. [...] Es hat für mich einfach einen Ausschlag gegeben und ich habe mir gesagt, das Thema ist für mich erledigt. Weil man vergleicht halt immer mit dem Bösen, oder? Die, die den Staat ausnutzen, die stehlen, die klauen, aber es gibt ungefähr eine Million wie mich, die eigentlich ihre Steuern zahlen, einfach arbeiten, ihr Leben leben. Und die werden nicht berücksichtigt, [...] und darum habe ich gesagt, für mich ist das Thema erledigt. »

Comme le démontre la citation de ce parent 'secondo', le message de rejet inhérent au vote de 2004 ressemble à celui de l'époque Schwarzenbach qui a tant marqué la première génération des migrants italiens en Suisse. La blessure et la fierté les empêchent de passer outre. Et néanmoins le père de Sara (ESP12FTG) souhaite que sa fille puisse se naturaliser à sa majorité, si toutefois elle le désire :

« Hingegen für die Zukunft von meiner Tochter wäre es eigentlich nicht schlecht [wenn wir uns einbürgern lassen würden]. Aber irgendwie würde ich mich zu etwas zwingen, wozu ich noch nicht bereit bin. Sie soll in sechs Jahren selber für sich entscheiden. Je nachdem was sie für einen Werdegang macht, je nachdem was sie wird, braucht sie vielleicht zukünftig den Schweizer Pass für ihren Beruf. Ab dann soll sie für sich selber entscheiden können. »

En fin de compte, pour les plus jeunes parmi les G3 interrogés (11-15 ans) la naturalisation reste tout à fait possible mais ce projet est encore vague. Les temps de la concrétisation du projet ne leur appartiennent pas : ils sont dans les mains des parents qui pourront dans certains cas finir par se décider pour une naturalisation familiale ou dans d'autres cas inciter leur enfant à entreprendre une démarche individuelle à sa majorité.

Procédure

Les contraintes liées à la procédure de naturalisation sont citées par les G3 comme des raisons faisant blocage à leur projet. Premièrement, les coûts de la procédure pour une démarche individuelle sont jugés trop élevés et/ou incompatibles avec d'autres priorités financières. Les répondants G3 d'âge compris entre 18 et 24 ans sont pour la plupart encore en formation. De ce fait, les émoluments représentent pour eux une somme non négligeable. Gloria (ITA19FTG) dit:

« Für eine Lernende wie mich sind auch die Kosten ein Hindernis, denn all diese Formalitäten sind teuer. »

Lorsque les ressources sont limitées, la priorité est alors donnée au financement des études, comme l'affirme Fabio (ITA22HBS) :

« Also ich bin schon interessiert, aber nicht jetzt sofort. Hauptsächlich weil das halt viel Geld kostet. [...] Zuerst brauche ich Geld für mein Studium. »

L'analyse des entretiens laisse ainsi apparaître que les G3 considèrent la naturalisation comme secondaire face à d'autres priorités de la vie quotidienne telles que le financement de la formation, de l'emploi, ou encore du logement. Elle est secondaire dans la mesure où l'accès à ces besoins fondamentaux n'est pas entravé, est déjà possible grâce notamment à leur statut juridique consolidé et à leur passeport européen. Il est vrai que la grande majorité des G3 de ce groupe affirme n'avoir jamais souffert de discrimination, à l'exception d'un

seul qui raconte s'être vu refuser l'attribution d'un appartement au motif que la régie exerçait une préférence indigène.

Deuxièmement, l'exigence de devoir passer l'examen des connaissances civiques est remise en question. Pour Gloria (ITA19FTG), cette vérification des connaissances est, selon ses mots, «*choquante*». En effet, les G3 disent ne pas comprendre la nécessité même de devoir passer des examens préalables à la naturalisation dans la mesure où leurs diplômes scolaires obtenus en Suisse permettent déjà d'attester des connaissances que l'administration cherche à évaluer. Ainsi, Fabio (ITA22HBS) déclare :

« Ja, ich finde das unnötig, diese ganzen Tests, also für Leute wie mich. Klar, für andere ist es sinnvoll, solche die nicht hier gelernt haben. Die erst später gekommen sind. Aber für mich? Ich bin hier zur Schule gegangen, habe die Abschlussprüfung bestanden und musste alles schon machen. Wieso muss ich jetzt noch ein zweites Mal genau die gleichen Prüfungen machen? [...] Theoretisch hätten sie ja alle Dokumente. Sie hätten ja alle meine Zeugnisse, sie hätten alles, was sie brauchen. Dass ich dann das noch einmal machen muss, finde ich jetzt zu viel. »

L'écueil du service militaire

L'obligation du service militaire est une raison évoquée par nombre de garçons G3 qui repoussent leur projet de naturalisation afin d'éviter d'être enrôlé dans l'armée, ou à défaut, d'être assujéti à la taxe militaire. Pedro (ESP23HNE) déclare :

« Principalement ce n'est que l'armée qui fait que je ne me naturalise pas encore, donc sous-entendu qu'une fois passé l'âge, je vais me naturaliser. C'est certain. »

N'étant actuellement pas astreints au service militaire, les G3 relativisent le reproche précité, formulé envers leurs parents de n'avoir pas entrepris une démarche familiale de naturalisation lorsqu'ils étaient enfants. Par exemple, Salvatore (ITA21HNE), dont les parents sont actuellement en processus de naturalisation, est soulagé qu'ils ne l'aient pas fait plus tôt :

« Alors, si je dois être honnête, la naturalisation pour moi, pour le moment je dis que ça ne m'apporterait un peu que des aspects négatifs. Disons par rapport à l'armée typiquement, moi je ne suis pas embêté. Rien que le fait qu'il y ait plein de démarches à faire, des taxes à payer si on ne fait pas l'armée... J'ai des amis qui sont italiens comme moi et puis leurs parents ont décidé de les naturaliser à 10 ans et maintenant le seul truc dont ils bénéficient c'est de payer les taxes de l'armée. Donc jusqu'à maintenant ça ne m'apporterait pas grande chose. »

Le service civil en alternative au service militaire n'est pas particulièrement apprécié non plus. Pedro avance par exemple qu'il est heureux d'avoir pu faire un stage linguistique de six mois en Allemagne, alors que ce projet aurait sans doute été compromis, dit-il, s'il avait dû faire le service militaire ou civil. Cette attitude n'est toutefois pas généralisable à tous. Les garçons plus jeunes comme Mario (ITA14HNE) et Antonio (ITA11HNE) ne sont pas réfractaires à servir un jour dans l'armée. Moins conventionnelle, Gloria (ITA19FTG), elle aussi, confie qu'elle aurait souhaité faire l'armée. Elle déclare toutefois :

« Das ist nicht der Hauptgrund [für die Einbürgerung] aber es wäre ein Bonus. »

C. Avis sur la naturalisation facilitée

Tous les G3 rencontrés de ce groupe sont favorables à la naturalisation facilitée. La possibilité de bénéficier d'un processus de naturalisation «*moins bureaucratique*» les réjouit. Prudents, Gloria (ITA19FTG) et Fabio (ITA22HBS) préfèrent toutefois attendre de

connaître toutes les nouvelles conditions avant de s'enthousiasmer, en particulier concernant les émoluments. Dans le cas où la procédure facilitée comporterait des coûts moindres que la procédure ordinaire, celle-ci permettrait de lever un obstacle important pour les G3 majeurs, en formation et avec des ressources modestes. Qui plus est, cette perspective semble à même de vaincre les hésitations quant au service militaire. La nouvelle opportunité aura vraisemblablement le même effet bénéfique que le Concordat de 1994 (De Pascali 2016). La limitation à 25 ans pour les candidats à la naturalisation facilitée permet d'offrir plus aisément les mêmes droits que les citoyens suisses, tout en mettant les G3 face aux mêmes devoirs. Salvatore (ITA21HNE) fait preuve de pragmatisme :

« Je pense qu'il faut être raisonnable. Je ne savais pas du tout qu'il fallait faire la demande avant 25 ans. Maintenant en y réfléchissant, je pense que je finirais mes études et je demanderais peut-être la naturalisation. Si après je serai plus embêté qu'autre chose pour la demander, à faire plus de démarches, je ne vois pas la raison pour laquelle je m'embêterai moi-même. Je suis fier d'être italien mais pas au point de me compliquer la vie. Je veux dire si je peux faire ça et que c'est un papier à remplir puis qu'après on me la donne, plutôt que d'attendre mes 26 ans pour la faire, je ne vois pas l'intérêt quoi, non, non, maintenant que vous le dites ça me remet un peu en question [Rires]. »

De la même façon, les parents saluent l'introduction d'une procédure facilitée, comme en attestent les propos de la mère de Mario (ITA14HNE):

« Toute cette bureaucratie ! Mais mes enfants sont nés ici. Ils sont complètement suisses. L'italianité chez eux c'est vraiment minime, c'est les cousins, c'est les grands-parents mais ils sont très peu italiens. C'est des enfants qui sont nés ici, qui ont fait leur scolarité ici donc voilà quoi, moi je pense que ça serait juste d'avoir le droit. »

A leurs yeux, la procédure ordinaire est jugée bureaucratique en ce qu'elle traite le candidat à la naturalisation avec suspicion, alors que la procédure facilitée est finalement une manière de reconnaître les descendants d'immigrants comme des gens d'ici. Les parents interrogés auraient toutefois préféré un droit du sol pour leurs enfants qui, comme ils le soulignent, constituent la *troisième* génération. Ils se contentent cependant de l'avancée que propose la naturalisation facilitée en affirmant que c'est «*ein Schritt in die richtige Richtung*» et comme étant «*le compromis à la Suisse*», exprimés ici par le père de Sara (ESP12FTG) et celui de Mario (ITA14HNE) respectivement.

Pour quelques G3 cependant, l'introduction d'une procédure facilitée est jugée sans impact sur leur décision de se naturaliser, quand bien même ils y sont favorables. Pedro (ESP23HNE) explique que la procédure ordinaire ne l'effraie pas :

« Après c'est un choix parce je pense que si je voulais me faire suisse, je n'aurais pas particulièrement de problèmes parce que je suis né ici, je fais des études ici donc je ne pense pas que c'est un problème. [...] Peut-être que je me trompe complètement, mais j'ai l'impression que ça serait assez facile pour moi, donc non ça ne changerait vraiment pas. »

D'autres comme Tristano (ITA18HBE) jugent que leur démarche d'acquisition de la nationalité dépendra davantage du sentiment d'être prêt à faire le pas, que des conditions matérielles liée à une procédure facilitée ou ordinaire.

4.1.3 Naturalisation envisagée, mais contrariée

Le troisième groupe de G3 est composé de trois jeunes dont le projet de naturalisation a été contrarié. Les uns attendent de remplir tous les critères pour pouvoir déposer leur demande,

les autres ont échoué lors d'une démarche familiale de naturalisation car l'un des parents ne remplissait pas un critère (ex. niveau de langue suffisant, absence de casier judiciaire). Ils se distinguent ainsi du deuxième groupe (*naturalisation différée*) par le fait que la naturalisation n'est pas un projet suspendu dans le temps mais clairement formulé et immédiat, qu'ils comptent concrétiser par une démarche personnelle dans un délai clairement fixé.

Sami (KOS24HSG)	
<i>Formation</i>	Apprentissage et HES (commerce)
<i>Emploi</i>	Emploi dans le service après-vente (construction)
<i>Discrimination</i>	Expériences de discrimination liées à son nom de famille à consonance étrangère
<i>Langue(s)</i>	Bilingue DE/AL
<i>Rapport au pays d'origine</i>	Pays de vacances
<i>Identité</i>	Se sent suisse et est perçu comme tel. Conception cumulative de l'identité.
<i>Naturalisation</i>	Grands-parents naturalisés depuis 15 ans Père en procédure de naturalisation Service militaire : obligation acceptée
<i>Obstacles</i>	Oui à la naturalisation ordinaire mais contrariée à cause d'un changement de canton à 16 ans (délai de résidence 8 ans à SG)

Les trois G3 de ce groupe sont originaires d'un pays extra-européen, à savoir de Turquie et du Kosovo. Après avoir suivi un apprentissage, ils sont actuellement en emploi à temps plein. Ils ont entre 19 et 24 ans. Contrairement à la majorité des G3 du deuxième groupe, ils sont issus d'un mariage endogame, à savoir que les deux parents ont le même pays d'origine. De plus, seul un des deux parents est un 'secondo', l'autre conjoint étant arrivé en Suisse par un regroupement familial. Les trois personnes résident dans un canton qui ne connaît pas d'aménagements de la procédures pour la naturalisation des jeunes.

A. Facteurs de motivation

Egalité en droits et devoirs

Ces G3 constatent que leur sentiment d'être suisses est mis à l'épreuve lorsque des événements du quotidien les renvoient à leur condition d'étrangers. Sibel (TUR24FTG) raconte que pour partir en voyage avec des amis en Angleterre, elle a demandé aux autorités suisses de lui délivrer un document, qui lui a été refusé :

« Also eben seit dieser Angelegenheit mit London sehe ich das ein bisschen anders. Du kannst dich noch so sehr als Schweizerin fühlen, so gut integriert fühlen wie du willst, aber es gibt Grenzen. »

La reconnaissance officielle de leur appartenance passe ainsi par l'acquisition du passeport suisse. La naturalisation permet non seulement la liberté de mouvement, mais également une égalité en droit que leurs pairs suisses (ex. droit de vote). De plus, le seul garçon du groupe, Sami (KOS24HSG), se dit prêt à assumer le service militaire qu'entraîne l'acquisition du passeport suisse. Il regrette seulement que son entrée à l'armée soit retardée à cause des obstacles auxquels il fait face actuellement pour déposer sa demande (voir plus bas) :

« Grundsätzlich hätte ich gerne Militärdienst geleistet mit meinen gleichaltrigen Freunden. Jetzt müsste ich das mit ganz anderen Leuten aus einer komplett anderen Altersgruppe tun. Und bis ich dann irgendwann eingebürgert werde... In zwei Jahren werde ich 27 und müsste dann mit 19-jährigen die Rekrutenschule machen. Das ist vermutlich nicht so toll.»

Légitimité

Aux yeux de ces G3, le passeport viendrait valider officiellement leur sentiment d'appartenance à ce pays. Ils affirment que le sentiment d'être suisse est incomplet du fait qu'ils ne peuvent l'affirmer officiellement. Shqipe (KOS19FTG) déclare :

« Also ich würde gerne sagen, ich bin Schweizerin. Nur weil ich keinen Schweizer Pass habe, geht das irgendwie nicht [lacht]. »

L'analyse des entretiens montre que l'acquisition du passeport suisse offre d'une part la légitimité de pouvoir affirmer une appartenance jusqu'alors non reconnue officiellement (Bloemraad 2017). Sami (KOS24HSG) témoigne :

« Ich fühle mich als Bürger dieses Landes, und ich möchte das auch auf dem Papier sein. »

D'autre part, elle permet d'apporter la preuve matérielle d'une identité subjective, non-visible. En effet, Shqipe (KOS19FTG) craint de ne pouvoir dépasser le sentiment d'être une étrangère, même lorsqu'elle aura le passeport suisse. Ce n'est pas à cause d'un sentiment d'appartenance qui ferait défaut, mais à cause du regard que les 'locaux' portent sur elle, ces 'autres' qui – comme elle dit – ne parviennent pas à passer outre sa physionomie et son nom à consonance étrangère. Le passeport suisse permet dès lors de rectifier le jugement porté sur elle et de se défaire de l'«identité attribuée» (Centlivres et al. 1991: 9), lourde à porter. Elle dit :

« Wenigstens mit dem Schweizer Pass könnte ich ihnen zeigen, dass ich eben Schweizerin bin. »

Les G3 interrogés ont néanmoins appris à naviguer dans leur vie en s'accommodant d'éventuelles remarques allusives ou désobligeantes en raison de leurs origines. Sami (KOS24HSG) se souvient :

« Ich hatte einen Kundentermin mit einem guten Kunden. Wir haben eine sehr gute Geschäftsbeziehung. Und dann hab ich gesagt „ja ich bin noch morgen hier und dann gehe ich in die Ferien“. Er sagt, „Wo gehst du hin?“ Dann sag ich „ja ich geh nach Albanien“, „Was? Spinnt Ihr! Da werdet Ihr gleich erschossen!“ „Denn er hat nicht gewusst, dass ich aus dem Kosovo komme. „Und, Albanien ist so ähnlich oder, ist das gleiche Volk?“ Und dann sag ich – so im Spass – „Ich komm von dort.“ Und er konnte es nicht glauben, und dann hat er sich geschämt und gesagt: „Ja ich hab nur so einen Witz gemacht, ich meinte das nicht so.“ Ich hab es ihm nicht übel genommen. Aber es ist für mich schon ein wenig komisch, oder? Ja man kennt etwas nicht und sagt einfach etwas daher. »

Il ajoute :

« Man merkt es meinem Vornamen gar nicht an, aber meinem Nachnamen (...). Wie gesagt, es war natürlich auch schon ein Hindernis bei gewissen Situationen. Mit einem komischen Namen ist das immer wieder mal ein bisschen ein Thema, gerade in der Ostschweiz. »

Conception cumulative de l'identité

Les G3 de ce troisième groupe, à l'instar de ceux du deuxième, manifestent une conception cumulative de l'identité, à la fois un lien avec leur pays d'origine et un attachement indéniable à la Suisse. A notre question de savoir comment il se présenterait à l'étranger, Sami (KOS24HSG) répond qu'il «vient de Suisse». La Suisse est ainsi pour les G3 le pays de référence pour dénoter leur appartenance. Sami déclare :

« Also, für mich bedeutet die Schweiz, glaub ich wie für jeden anderen Schweizer, der auf dem Papier Schweizer ist, nicht mehr und nicht weniger. Ich bin hier zu Hause, ich fühl mich als Schweizer auch wenn ich einen Bezug zu meinem Herkunftsland, Kosovo, ganz klar habe. Aber grundsätzlich fühle ich mich als Schweizer. Ich habe eine Schweizer Kultur. Ich pflege Schweizer Angewohnheiten. Ja, ich fühle mich als Schweizer. »

Les G3 interrogés racontent de plus que cette appartenance à la Suisse paraît une évidence pour leur entourage amical ou professionnel qui s'étonne qu'ils ne possèdent pas (encore) le passeport suisse, comme l'exprime Sibel (TUR24FTG) :

« Also, wenn ich den Leuten sage, dass ich nicht eingebürgert bin, dann sind sie oftmals überrascht. Weil ich spreche fließend Schweizerdeutsch. Und das ist eigentlich für mich nie ein Problem. Ich beherrsche die deutsche Sprache auch sehr gut. Und eben besser als meine Muttersprache; so ist das dann, schon ein bisschen lustig, wenn ich sage, nein, ich bin nicht Schweizerin. »

B. Obstacles

Les G3 de ce troisième groupe ont déjà accompli le cheminement personnel de vouloir acquérir le passeport suisse, par conséquent les obstacles à leur naturalisation sont plutôt d'ordre institutionnel. Certains critères d'accès à la procédure, voire la procédure en elle-même bloquent leur projet. Comme le formule Sibel (TUR24FTG):

« Also für [meine Schwester und mich] ist es klar, die Einbürgerung machen wir weil wir fühlen uns hier zu Hause und das ist für uns Heimat. Aber eben, die Formalitäten erlauben es uns zurzeit nicht, ein Gesuch zu stellen. »

Durée de résidence

Le critère de la durée de résidence dans la commune, voire dans le canton est sans aucun doute l'obstacle le plus souvent cité par les G3. Les G3 sont mobiles : ils choisissent les opportunités de formation ou d'emploi en fonction du métier et non du lieu (canton ou commune). Ainsi, ils sont conscients que ce choix de mobilité leur fait recommencer le comptage de leurs années de résidence. Sibel (TUR24FTG) se souvient :

« Also bis [meine Schwester] wirklich den Pass in der Hand hatte, ging es knapp drei Jahre. Dann, nach circa zwei Jahren, bin ich eben in die Wohngemeinschaft nach Zürich gezogen. Ich habe dann einfach keine Geduld mehr gehabt, die nächste Gemeindeversammlung abzuwarten, wo dann die Leute über meine Einbürgerung abstimmen würden. Denn da machen sie noch eine Bürgerabstimmung, in ein paar wenigen Kantonen. Das ist bei meinem Wohnkanton auch der Fall. Und ich hatte einfach nicht die Geduld, um noch einmal mindestens ein Jahr bis zur Versammlung zu warten und dann noch einmal bis der Pass kommt. »

Pour d'autres, la mobilité leur a été imposée lorsqu'ils étaient enfants. Sami (KOS24HSG) raconte que ses parents ont déménagé à sa naissance dans un autre canton. Lorsqu'il revient

vivre à l'adolescence dans son canton d'origine, il se rend compte que l'attente pour pouvoir demander la naturalisation va être longue :

« Ich wollte eigentlich ein Gesuch einreichen. Dann habe ich gemerkt, dass ich hier in einem neuen Kanton bin und hier erst einmal 8 Jahre bleiben muss, damit ich überhaupt ein Gesuch stellen kann. Dann bin ich bei der Gemeinde vorbeigegangen und hab ihnen erklärt, dass ich hier geboren bin, und dass meine Grosseltern auch eingebürgert sind. Die waren sehr nett auf der Gemeinde. Sie haben gesagt „Wir können das nachvollziehen, sie sind eigentlich Schweizer, aber man braucht 8 Jahre im Kanton St. Gallen, um überhaupt ein Gesuch machen zu können.“ Und das finde ich schon ein bisschen seltsam, vor allem für junge Leute. Ich bin jetzt sehr blockiert; für mich ist die Staatsbürgerschaft etwas wichtiges, das heisst die Schweizer Staatsbürgerschaft, weil ich mich als Schweizer fühle. Aber in den kommenden Jahren, darf ich jetzt nicht einmal die Gemeinde wechseln oder geschweige denn den Kanton, sonst habe ich wieder neue Wartefristen. »

Les G3 déclarent ainsi ne pas comprendre que la condition de durée de résidence soit également imposée à des natifs, d'autant qu'il s'agit d'une durée permettant seulement de demander et non de recevoir le passeport suisse. Dépitée, Sibel (TUR24FTG) dit :

« Also ich bin hier geboren, und bin bereits 24 Jahre alt. Nun soll ich 3 Jahre warten, nur damit ich mich anmelden kann... ja. »

L'exigence de l'immobilité est donc vécue comme pénible, surtout quand la durée imposée est longue. Ils sont jeunes, commencent à peine leur vie professionnelle et d'adultes mais la contrainte de la durée de résidence les oblige à réfléchir à deux fois avant d'accepter une opportunité de travail ou de logement en-dehors de la délimitation autorisée. C'est pourquoi, Sami (KOS24HSG) dit regretter que son père, actuellement en processus de naturalisation, ne l'ait pas fait plus tôt :

« Das hätte ich mir sehr gewünscht, dass ich mich jetzt nicht mit dem befassen muss. Dass ich nicht schauen muss, in welche Gemeinde ich gerate, wenn ich drei Strassen weiterziehe. Oder ich muss schauen, dass ich in dieser Gemeinde bleibe damit ich mich nach sechs Jahren sicher einbürgern lassen kann. »

De plus, Sami raconte que son père a pu entamer la procédure de naturalisation avant lui car avait déjà résidé dans le canton par le passé. Ses années de résidence ont par conséquent pu être cumulées. En revanche, Sami, qui est né dans le canton mais n'y avait jamais vécu, a été en quelque sorte pénalisé par le choix de mobilité de ses parents survenue juste après sa naissance. Contrairement à son père, Sami a donc dû commencer le comptage de zéro.

Par ailleurs, si les G3 entendus portent un attachement déclaré pour leur canton, ils s'identifient davantage à une appartenance nationale. Ils veulent devenir suisses, le nom de la commune qui fera figure de droit de cité importe peu. A la question d'une préférence pour sa commune de naissance, Sibel (TUR24FTG) répond :

« Also für mich kommt es dann ehrlich gesagt nicht darauf an, ob das jetzt Kreuzlingen² oder Frauenfeld ist. Für mich ist es wichtig, dass ich anerkannt werde als Schweizerin. Das wäre jetzt so die Kirsche auf dem Sahnehäubchen. »

² Le nom des communes citées dans les extraits d'entretien a été changé pour préserver l'anonymat des G3.

Indépendance économique

Lorsque les G3 sont encore en apprentissage, le critère de l'indépendance économique est quelque peu problématique. Sibel (TUR24FTG) est la seule des 14 G3 que nous avons interrogés à avoir déjà expérimenté une démarche individuelle de naturalisation. Pourtant, à 16 ans, Sibel s'est vue refuser le passeport suisse :

« Da wo ich dann meine Lehre gemacht habe, in Rickenbach, wollte ich mich alleine einbürgern lassen. Aber das Problem war, dass ich damals noch in der Lehre war. Und damit man eingebürgert werden kann, muss man zumindest 80 Prozent arbeiten und wirtschaftlich selbständig sein. Das hab ich dann irgendwann erreicht. Aber da waren eben schon eineinhalb Jahre vergangen, und ich hätte noch auf die Einwohnerabstimmung warten müssen. Und da haben sie mir erklärt, dass dies noch ein Jahr dauert, weil die Versammlung erst gerade gewesen sei. Schliesslich bin ich halt weggezogen, was dazu geführt hat, dass ich nochmals die zweijährige Aufenthaltsdauer absolvieren muss. »

De plus, comme déjà mentionné pour le deuxième groupe, le montant des émoluments peut représenter un obstacle non négligeable pour des jeunes encore en formation ou qui viennent de démarrer leur vie active. Le facteur coûts est donc aussi un élément qui fait barrage au projet de naturalisation de certains G3. Toutefois, il ne s'agit pas tant du fait de devoir payer pour obtenir le passeport qui gêne, que du montant des émoluments que beaucoup jugent trop élevé en regard de leurs ressources actuelles.

Test des connaissances

La crainte de l'échec au test des connaissances est un élément mentionné par quelques G3 qui ont eu écho d'expériences malheureuses d'amis ou de membres de la famille ayant raté les examens de naturalisation. Ces échos ont pour effet que certains G3 développent la peur de ne pouvoir réussir ces examens en raison de leur difficulté prétendue. Ils vont alors adopter une attitude d'autocensure en repoussant leur projet de naturalisation à un moment plus opportun. En effet, comme l'affirme Shqipe (KOS19FTG), cette crainte de l'échec les laisse alors penser qu'un temps conséquent est nécessaire à l'étude de la matière d'examen pour la naturalisation, du temps alors incompatible avec les priorités de formation :

« Ich wollte eigentlich schon immer den Schweizer Pass machen, aber ich bin noch nicht dazu gekommen. Und ich habe von Vielen gehört, dass es sehr schwierig ist, weil es in Kreuzlingen ja sehr viele Ausländer hat. Ich hatte auch nie die Zeit zu lernen, weil ich ja erst jetzt mit meiner Lehre fertig bin. Ich musste letztlich immer für die Schule lernen. »

C. Avis sur la naturalisation facilitée

La perspective d'une naturalisation facilitée est accueillie positivement par les G3 interrogés. Premièrement, elle est interprétée comme le signe d'une reconnaissance officielle que la G3 n'est en fin de compte pas différente des jeunes suisses du même âge. Réjoui, Sami (KOS24HSG) déclare :

« Also ich finde das eine sehr gute Sache. Über alle Details kann man verschiedener Meinung sein aber ich finde das notwendig für unser Land, dass wir mindestens die dritte Generation, die ja Schweizer sind, integriert und dass sie sich hier völlig zu Hause fühlen. Und dass das ihr Land ist und dass sie auch zur Gesellschaft gehören und hier halt was für die Gesellschaft leisten. »

Deuxièmement, en abolissant le test de connaissances, la naturalisation facilitée permet d'attirer des G3 sujets à l'autocensure et manquant de confiance en eux-mêmes. La citation de Shqipe (KOS19FTG) l'illustre bien :

« Ja, es würde für mich eine grosse Rolle spielen. Ich habe ja die Einbürgerung immer so ein bisschen zur Seite geschoben, weil ich Angst hatte, weil es so schwer ist. [...] Aber auf jeden Fall, wenn die Einbürgerungen einfacher werden würden, das wäre noch einmal ein Grund mehr, um sie zu machen. Es würde mich auch freuen. »

Troisièmement, la naturalisation facilitée permettrait de lever plusieurs barrières auxquels les G3 se sont heurtés, notamment le montant des émoluments et la durée de résidence cantonale et communale.

4.2 Les jeunes G3 dans la succession des générations

Indépendamment de leur posture face à la naturalisation, tous les G3 interrogés partagent plusieurs points communs. Ils ont trait à leur relation avec le pays d'origine de leurs grands-parents et avec la Suisse, au thème de la naturalisation comme sujet de discussion dans le cercle familial et aux caractéristiques de leur génération.

4.2.1 La relation des G3 avec le pays d'origine de leurs grands-parents

Comme nous l'avons vu, certains G3 font preuve d'une conception exclusive de l'identité, d'autres d'une conception cumulative. En effet, ces derniers font de la Suisse un élément de leur identité, alors que les premiers reconnaissent une importance pratique plus qu'affective de ce pays dans leur définition de soi. En d'autres termes, ce qui varie entre ces deux conceptions est le sens de leur relation à la Suisse et non pas le sentiment d'attachement au pays d'origine des grands-parents qui reste avant tout le pays de vacances par prédilection (sans pour autant être le seul). En effet, nombreux sont les G3 qui rendent visite aux membres de leur famille élargie et à leurs grands-parents paternels ou maternels, restés ou rentrés dans leur pays d'origine après leur vie de travail en Suisse.

Sans exception, tous les G3 interrogés connaissent la langue d'origine, à niveau toutefois variable. Certains sont parfaitement bilingues, d'autres savent tenir une conversation. La plupart ont appris la langue dans le cercle familial, six d'entre eux ont aussi suivi l'école de langue et de culture d'origine. Ces résultats confirment les observations sur la transmission de la langue dans les familles italiennes et espagnoles en Suisse (Fibbi et Matthey 2010). Cette étude montrait que la situation en Suisse tendait à s'écarter des pratiques observées aux Etats-Unis, selon lesquelles les enfants de migrants abandonnent la langue d'origine de leurs, et ne la transmettent plus aux générations suivantes. En effet, nous avons constaté que les parents 'secondos' parlent souvent la langue du canton de résidence avec leurs enfants G3, sans pour autant abandonner la langue d'origine. La langue locale devient dominante et les compétences en langue d'origine/héritée s'amenuisent au fil des générations (Fishman 1964). Shqipe (KOS19FTG), qui parle allemand avec son père 'secondo' mais albanais avec sa mère arrivée en Suisse par le regroupement familial, décrit ainsi l'usage des langues dans sa famille avec une note de regret :

« Meine Eltern können gut albanisch sprechen; aber wir können es immer schlechter und meine Kinder werden dann noch schlechter albanisch sprechen als ich. Und irgendwann geht es einfach verloren. »

Les G3 et les parents interrogés précisent que l'apprentissage de la langue d'origine a plusieurs fonctions. Outre la transmission de la culture d'origine, il s'agit d'investir dans des compétences linguistiques à faire valoir dans une future carrière professionnelle, et, pour les

italophones, de maîtriser une deuxième langue nationale suisse, comme en atteste ici l'expérience de Fabio (ITA22HBS) :

« Ja meine Eltern haben sich entschieden mich halt italienischsprachig aufzuziehen, weil man in der Schweiz ja auch italienisch redet. Ist ja auch eine Landessprache. Und deswegen kann ich sowohl italienisch als auch deutsch. »

Ils précisent cependant que leur langue première est la langue locale. De plus, les G3 déclarent remarquer l'influence de leur vie en Suisse lorsqu'ils sont dans leur pays d'origine. Pour la plupart d'entre eux, c'est lorsqu'ils sont à l'étranger, qu'ils se rendent compte qu'ils sont «Suisse(s)» (Savary 2010). Par exemple, lorsque la ponctualité et le respect des règles n'est pas suivi comme ils en ont pris l'habitude en Suisse. Pour d'autres, c'est lorsqu'ils doivent parler la langue de leur pays d'origine que s'immiscent certains signes trahissant leur double appartenance. Fabio (ITA22HBS) dit :

« Wenn ich jetzt mit meinen Kunden oder mit einem Italiener italienisch spreche, dann werde ich, wie soll ich sagen, ein bisschen nervös, weil sie dann merken, dass ich nicht gut italienisch spreche. In solchen Situationen fühle ich mich dann als... Schweizer. Weil ich dann so einen Schweizer Akzent habe. »

Nous avons répertorié dans le récit des G3 rencontrés³ plusieurs facteurs qui influencent le degré d'attachement au pays d'origine. En effet, si tous maîtrisent correctement la langue du pays d'origine et cultivent leur relation avec le pays d'origine des grands-parents, ce lien est d'intensité variable. Ainsi, l'attachement au pays d'origine tend à être *plus fort* quand :

- un nombre important de membres de la famille du G3 y vivent, notamment parce que ses deux parents sont originaires du même pays (union endogame) ;
- le G3 est éduqué selon la culture d'origine et la famille regarde presque exclusivement des chaînes TV du pays d'origine ;
- le G3 porte un attachement au pays même, à savoir qu'il apprécie particulièrement la mentalité, la cuisine, le paysage du pays par exemple. En d'autres termes, le G3 aime tout autant ce pays pour ce qu'il est, que pour ce qu'il représente (origines familiales).

L'inverse est également vrai. L'attachement au pays d'origine tend à être *plus faible* si :

- le G3 est issu d'une union exogame. En effet, le G3 a donc deux pays d'origine, autres que la Suisse, puisque ses grands-parents maternels et paternels ne sont pas nés dans le même pays. En ce sens, le G3 développe rarement une conception exclusive de l'identité avec un seul pays. Il est plus enclin à avoir une conception cumulative de l'identité, du fait que celle-ci se forge au croisement de trois pays (pays d'origine de la mère, pays d'origine du père et Suisse) ;
- des membres de la famille élargie vivent en Suisse ou hors du pays d'origine ;
- le G3 n'a que peu ou pas de contact avec sa famille dans le pays d'origine ;
- le G3 porte peu ou pas d'intérêt au pays d'origine en lui-même (culture, mentalité, cuisine, folklore, paysage). Cette indifférence s'exprime par le fait que le G3 estime que le pays pourrait être interchangeable, à savoir que si son pays d'origine avait été ailleurs, cela lui ferait le même effet. En d'autres termes, le G3 aime ce pays pour ce qu'il représente (origines familiales), et moins pour ce qu'il est.

³ Il ne s'agit pas d'une observation systématique mais d'éléments mentionnés par les G3 ou issus de l'analyse des entretiens avec les G3.

Quand bien même leur attachement au pays d'origine est significatif, la grande majorité des G3 affirment qu'ils n'envisagent pas d'y vivre. Les arguments avancés sont de trois niveaux, partant du plan individuel (micro) au plan structurel (macro). D'un point de vue *micro*, les G3 affirment qu'ils se sont construits en Suisse et que leur comportement et leur mentalité sont formatés selon les codes et valeurs 'suisse', au point qu'ils trouvent cela difficilement compatible avec le mode de vie du pays d'origine. D'un point de vue *méso*, les G3 déclarent que leur 'vie' est en Suisse : leur parents, leur frères et sœurs, leur amis, leur école et/ou travail, etc. Comme le résume Gloria (ITA19FTG) :

« Ich bin hier aufgewachsen, zur Schule gegangen, meine Kollegen und mein Freund leben hier. Ich fühle mich auch in Italien zuhause; wenn ich in die Ferien fahre ist das wie wenn ich nach Hause käme. Ich habe diese Beziehung zu beiden Ländern und trotzdem ist mein Zuhause hier in der Schweiz. »

Enfin, d'un point de vue *macro*, ils déclarent que la Suisse offre un meilleur niveau de vie en comparaison à leur pays d'origine, où, relèvent-ils, la situation économique et politique est moins stable et prospère.

4.2.2 Le thème de la naturalisation dans le cercle familial

Tous les G3 rencontrés ont, un jour ou l'autre, abordé le sujet de la naturalisation avec leurs parents. L'analyse des entretiens suggère que la discussion tend à être tendue lorsque l'initiative d'en parler vient du G3 alors qu'elle est positive lorsque les parents en parlent en premier. En effet, la plupart des G3 raconte que leurs parents les ont encouragés à entreprendre les démarches pour acquérir les mêmes droits et devoirs qu'un jeune Suisse ou leur ont laissé la voie libre de le faire s'ils le souhaitaient. Tandis que d'autres se souviennent avoir déclaré, adolescents, de vouloir se naturaliser et d'avoir rencontré peu d'enthousiasme, voire une réaction négative de la part de leurs parents qui ne voyaient pas d'avantages au passeport suisse ou ne souhaitaient pas se naturaliser, et par conséquent, entreprendre de démarche familiale. A l'instar de Fabio, Pedro (ESP23HNE) déclare avoir quelques désaccords avec ses parents :

« Il n'y a jamais eu de discussions fortes, enfin il y a eu des discussions fortes et intéressantes à ce sujet mais ça n'a jamais été conflictuel dans le sens où on va se crier dessus. Mais je disais conflit parce que je ne suis pas d'accord avec eux tout simplement. [...] comme je disais avant, ça serait vraiment une question de voter et puis il n'y a plus l'âge de l'armée pour mon père, il n'y a pas de raison, enfin il n'y a pas discussion à faire l'armée pour ma mère et ma sœur. Pour moi, je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas suisses, et encore une fois ce n'est que pour des questions de vote. »

Il est intéressant de remarquer qu'au-delà des parents, les G3 discutent rarement de la naturalisation avec d'autres membres de leur famille ou même leurs amis. Si cela arrive, disent-ils, c'est parce que l'occasion s'y prête : par exemple, un membre de la famille est actuellement dans le processus de naturalisation ou un ami vient de rater l'examen de connaissances. Nous avons d'ailleurs constaté lors des entretiens que plusieurs d'entre eux ont du mal à nommer des personnes de leur entourage qui sont naturalisés, hésitent ou déclarent ne pas savoir exactement qui parmi eux, est suisse. Néanmoins, il s'avère que la plupart a au moins un ou plusieurs cousines et cousins naturalisés ou suisses par filiation. Cela étant, plusieurs G3 affirment qu'ils seraient les premiers à être naturalisés dans leur cercle familial restreint, si toutefois ils en entreprenaient les démarches.

Deux raisons pourraient expliquer pourquoi la naturalisation n'est pas davantage débattue en famille. D'une part, certains G3 relèvent que de nombreuses personnes de leur entourage

affectif ou professionnel ne se doutent pas qu'ils n'ont pas de passeport suisse. D'autre part, la naturalisation ne fait pas débat, au sens que la grande majorité des G3 déclare que, s'ils devaient se naturaliser (par une démarche individuelle), leur famille et amis réagiraient positivement, ou alors avec indifférence mais assurément personne ne contesterait leur choix. Comme l'illustrent les propos de Shqipe (KOS19FTG) :

« Sie würden das sicher, sie würden sich sicher freuen. Also sie finden das gut, denke ich mal. Ich habe zwar noch nie gefragt. »

En conséquence, on remarque une différence importante entre les G3 que nous avons interrogés et les G2 étudiés par Frauenfelder (2007) quant à la naturalisation. Il distingue trois arguments pour l'acquisition du passeport suisse observés chez les 'secondos' qui ne trouvent pas d'écho avec nos résultats. Premièrement, le récit des G3 interrogés ne fait pas entrevoir d'«acquisition marche-pied», puisque leurs parents 'secondos' ne semblent pas projeter d'ascension sociale au-travers de la naturalisation de leurs enfants. Deuxièmement, la naturalisation des G3 n'est pas une «acquisition-sécurité» car, bien qu'ils aient exprimé des craintes quant à la direction jugée menaçante que prennent les débats politiques actuels sur l'immigration, ils ne ressentent pas un danger immédiat les poussant dans une naturalisation faite dans l'urgence (Frauenfelder 2007: 139). Troisièmement, les G3 sont une génération pragmatique (comme nous le décrirons plus loin), toutefois ils ne rassemblent pas tous les critères d'une «acquisition-pragmatique» puisque leur projet de naturalisation ne vient ni contrecarrer des ambitions professionnelles revues à la baisse ni ne s'oppose à un désir de retour, puisque leurs parents mènent désormais leur vie en Suisse (Frauenfelder 2007: 131-137).

4.2.3 Génération alerte et pragmatique

L'analyse des entretiens montrent que les jeunes G3 est une génération alerte et pragmatique. D'une part, ils ont suivi les débats au sujet des dernières votations liées à l'immigration. Ils sont conscients du climat politique actuel et passé envers les étrangers, ainsi que de la discrimination subie par leurs grands-parents et parfois par leurs parents. Ilario (ITA20HBE) se souvient :

« Ma maman m'a raconté une fois que quand mes grands-parents sont arrivés en Suisse, rien que le fait de marcher sur un trottoir ce n'était pas facile pour eux parce qu'il y avait des critiques, ce n'était pas des Suisses donc ils devaient marcher de l'autre bout du trottoir. Je crois qu'ils ne pouvaient même pas rentrer dans certains bars, donc, ils devaient rentrer à telle ou telle heure je crois. Maintenant ça a évolué, il n'y a plus ça, mais avant c'était comme ça en tous cas. »

La G3 se distingue par le fait que la plupart n'a pas subi la discrimination qu'ont connue leurs grands-parents et parfois leurs parents. Ils ont réussi leur formation et leur insertion professionnelle, ont accès aux mêmes opportunités que les jeunes Suisses de leur âge. Comme le constate Salvatore qui a des cousins, suisses de naissance :

« On vit la même jeunesse, adolescence. [...] non, franchement, il n'y a pas du tout de différence. »

D'autre part, les G3 accueillent positivement l'introduction de la naturalisation facilitée pour leur génération. Ils se disent prêts à en saisir l'opportunité, car cela atténue les réticences qu'ils ont pu exprimer vis-à-vis de la procédure de naturalisation ordinaire. De même, l'accès plus facile à la naturalisation leur permet de mieux accepter la contrepartie du service militaire. Ils se réjouissent à la perspective d'une naturalisation moins 'bureaucratique'. Nombreux sont toutefois ceux qui, dans leur discours, adoptent une

perspective méritocratique tant pour la naturalisation facilitée, que pour le droit de vote des étrangers. En effet, ils ne se disent pas favorables à une acquisition automatique de la nationalité pour les natifs (droit du sol) et trouvent approprié que certains ‘filtres’ soient mis en place afin de ne permettre la naturalisation qu’aux personnes (bien) intégrées. Fabio (ITA22HBS) explique:

« Nein, es soll nicht automatisch sein, finde ich. Denn es kommt immer darauf an ... ich finde man sollte je nach Person urteilen. Wie integriert ist diese Person, wenn sie das überhaupt ist? Es gibt auch Leute die noch in der dritten Generation ziemlich schlecht integriert sind. »

Concernant le droit de vote pour les étrangers, ils tiennent une position similaire. Ils y sont favorables car ce n’est pas le statut d’étranger qui devrait y donner accès mais bel et bien la durée de séjour, preuve d’une certaine intégration permettant de supposer un vote soucieux de l’intérêt général. Sibel (TUR24FTG) déclare:

« Ich denke mal, es kommt immer darauf an welche Stufe von Ausländern man denkt. Aber wenn es da eingegrenzt wird für die Leute, die hier leben und Familien haben und auch wirtschaftlich selbständig sind, dann denk ich, macht das schon Sinn. »

5 Les G3 et la naturalisation : la perspective des responsables cantonaux de la naturalisation

Nous avons soumis nos principales conclusions du travail de terrain auprès des jeunes à des responsables de la mise en œuvre cantonale de la naturalisation au cours d’entretiens semi-directifs, pour récolter leurs commentaires à propos des affirmations des G3 et mieux connaître les procédures de naturalisation pour les jeunes dans leur canton.

En général, ces responsables cantonaux de la politique de naturalisation ont apprécié que l’enquête de terrain leur ait donné un aperçu d’une réalité à laquelle ils n’ont pas accès, à savoir le point de vue des personnes n’ayant *pas* déposé une demande de naturalisation. Ils relèvent notamment n’avoir jamais pris en compte jusqu’ici la notion de jeune de la *troisième* génération, en l’absence d’un cadre normatif lui donnant un relief juridique. Ils se sont donc montrés très intéressés face aux résultats de l’enquête mais n’ont pu les confronter à leurs expériences des comportements de naturalisation des G3, puisque ni leurs statistiques ni les informations à leur disposition n’établissent de distinction entre les générations de migration parmi les candidats à la naturalisation. C’est pourquoi, durant les entretiens, ils se sont référés à leur expérience du terrain avec *tous* les jeunes étrangers scolarisés en Suisse remplissant les critères de naturalisation, indépendamment de leur génération de migration.

5.1 Observations et commentaires

Il est intéressant de constater que les obstacles à la naturalisation relevés dans notre enquête sur les G3 semblent être communs à tous les jeunes candidats. Les responsables cantonaux de la naturalisation relèvent que les candidats à la naturalisation comprennent la nécessité et acceptent la présence de critères d’intégration, manifestant ainsi leur adhésion à une conception méritocratique de la naturalisation. Ils affirment que si les jeunes ayant grandi en Suisse ne remettent pas en question l’approche sélective de la naturalisation, ils soulèvent toutefois souvent des objections à des aspects de la procédure qu’ils considèrent incompréhensibles. Ainsi s’exprime un de nos interlocuteurs :

« Ces candidats [...] réagissent avec incompréhension aux questions relatives à l’intégration active’. Le test de connaissance, p.ex., est ressenti comme une mise en

doute de leur sentiment d'être Suisses ; il en va de même pour les questions sur leurs connaissances de l'actualité ou sur leur participation aux votations, vues comme des intrusions dans leur vie privée. »

5.2 Aménagements procéduraux actuels dans les cantons

Les procédures cantonales de naturalisation décrites par nos interlocuteurs montrent que des aménagements introduits jusqu'ici dans le cadre cantonal sont en écho aux questions soulevées par les jeunes, même si à des degrés divers. Nous nous limiterons ici à faire référence à trois aspects mentionnés à plusieurs reprises par les G3 : les délais de résidence, les coûts de la naturalisation et le test des connaissances du pays.

Les législations de FR, GE et ZH par exemple (à noter que ces cantons adhèrent au Concordat de 1994) ont introduit des aménagements relatifs aux délais de résidence, pour qu'ils soient davantage en conformité avec les exigences de formation et de mobilité professionnelle des jeunes d'aujourd'hui. Toutefois, précisent-ils, les aménagements au niveau cantonal ne suffisent souvent pas, puisque les obstacles surviennent en premier lieu au niveau communal. D'après eux, les communes semblent en effet avoir une lecture plus rigide du critère de durée de résidence. Quant aux frais de naturalisation, certains cantons proposent des tarifs plus bas pour les jeunes qui déposent une demande individuelle. Les autorités sont certes conscientes que ces frais peuvent constituer un frein à la naturalisation ; toutefois, nos interlocuteurs ont paru quelque peu surpris par l'insistance avec laquelle ce thème apparaît chez les G3 de notre enquête. Enfin, le test des connaissances civiques est le domaine où les pratiques cantonales actuelles sont les plus diversifiées. A FR et en TG, les jeunes scolarisés en Suisse sont soumis au même test de connaissances que tout autre candidat à la naturalisation ordinaire ou facilitée⁴. A ZH nombre de communes renoncent à la vérification des connaissances des candidats à la naturalisation, âgés entre 16 et 25 ans et scolarisés en Suisse, alors que d'autres communes maintiennent cette exigence. A GE cette exemption concerne tous les mineurs ainsi que les personnes qui ont suivi dans le canton la majeure partie de leur scolarisation obligatoire (jusqu'à 15 ans) ou leur «formation obligatoire» (jusqu'à 18 ans)⁵, quel que soit leur âge à la naturalisation.

Pour une mise en perspective de ces aménagements en faveur des jeunes à l'échelle cantonale, nous nous appuyons sur les travaux en cours de nos collègues du NCCR - On the move. Une équipe a élaboré une base de données sur les législations cantonales en matière de naturalisation. Ils ont construit un indicateur du degré d'inclusion de ces législations⁶ (Zuber 2016), variant entre 0 (inclusion faible) et 1 (inclusion forte). La version reproduite dans le Tableau 2 ci-dessous fournit une vue d'ensemble de la variabilité des normes cantonales en matière de naturalisation ordinaire (en général) et donne un aperçu des types d'aménagements pour les jeunes introduits par certains cantons.

⁴ A noter que cette obligation en cas de naturalisation facilitée est introduite par la nLN qui entrera en vigueur en janvier 2018.

⁵ La Constitution genevoise de 2012 prolonge à 18 ans l'obligation de formation.

⁶ L'indicateur cantonal d'inclusion est basé sur l'analyse des critères définis dans la loi pour la naturalisation : durée de résidence requise, exigences linguistiques, exigences d'intégration socioculturelle, exigences économiques, et exigences judiciaires.

Tableau 2: Indicateur d'inclusion des lois cantonales de naturalisation

Canton	score	Canton	score
VD ***	0.81	ZH **	0.44
FR **	0.75	BE **	0.42
JU **	0.72	OW	0.33
BS *	0.67	GR	0.28
GE **	0.67	SG	0.25
NE **	0.61	AG	0.22
BL	0.56	SH	0.22
AR **	0.53	GL	0.17
TI **	0.47	NW	0.17
AI *	0.44	TG	0.17
VS	0.44	UR **	0.11
ZG ***	0.44	SZ **	0.11
LU	0.44	SO **	0.08

Légende : G2 : *** naturalisation automatique pour les jeunes de moins de 20 ans ou les personnes scolarisées dans le canton.

** Procédure simplifiée, sans tests, ou temps de résidence plus court pour la G2 et/ou les jeunes de moins de 25 ans. Ou procédure de + de 50% moins chère pour la G2 et/ou les jeunes de moins de 25 ans. Ou droit de cité communal facilité.

* Procédure moins de 50% moins chère pour la G2 et/ou les jeunes de moins de 25 ans ou procédure moins chère pour les jeunes de moins de 20 ans

Source : Zuber 2016

Il émerge de ce tableau que des aménagements inclusifs à l'égard des personnes socialisées en Suisse (définies en fonction de l'âge ou de leur scolarisation) n'est pas systématiquement la marque des cantons ayant une politique générale inclusive en matière de naturalisation. En effet, les astérisques (*) indiquant des assouplissements se trouvent tant au début qu'à la fin du classement des cantons ; en d'autres termes, certains cantons les moins inclusifs offrent également des aménagements procéduraux notamment sur les trois points qui sont apparus comme cruciaux dans notre enquête auprès des G3.

Figure 3 : Indicateurs d'inclusion des lois de naturalisation pour la naturalisation ordinaire des adultes et des jeunes, exemple de quatre cantons

Indicators on Swiss Citizenship Law



Source : Arrighi et Kurt 2017

La même base de données, permet de visualiser les différences cantonales concernant les dispositions relatives aux conditions de naturalisation des jeunes étrangers (quelle que soit leur génération de migration) et les normes concernant les personnes non socialisées dès leur jeune âge en Suisse (Arrighi et Kurt 2017 (forthcoming)). La Figure 3 illustre la situation dans les quatre cantons auxquels nous nous sommes intéressées dans la présente étude. Il apparaît que ZH et GE prévoient des conditions plus favorables pour les jeunes que pour les adultes. Cet écart est particulièrement prononcé dans le cas de ZH. En revanche, FR et TG connaissent un parallélisme parfait entre leurs critères généraux pour la naturalisation et ceux assouplis pour les jeunes, bien qu'il s'agisse de deux cantons avec un degré d'inclusion différent de leurs politiques de naturalisation.

5.3 Une procédure facilitée spécifique pour les G3 ?

Les entretiens s'étant déroulés avant la votation du 12 février 2017, nos interlocuteurs ont pris soin de prévenir que leurs considérations relèvent d'un raisonnement tout à fait spéculatif pour le moment.

Ils se basent sur les dispositions concernant la naturalisation facilitée des conjoints étrangers de citoyen/-ne suisse, telles qu'elles sont consacrées dans la nLN qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Celles-ci prévoient que les personnes bénéficiant d'une procédure facilitée soient tenues de satisfaire les conditions matérielles d'intégration énumérées à l'art. 12 nLN

et notamment qu'elles soient familiarisées avec les conditions de vie en Suisse (art. 2 OLN 2016). Cela implique une connaissance élémentaire des particularités géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse, la participation à la vie sociale et culturelle de la population suisse et l'entretien de contacts avec des Suisses. Cette exigence de «familiarité avec les conditions de vie en Suisse» a été introduite dans la nouvelle loi, elle ne figure pas dans les dispositions actuellement appliquées aux personnes en procédure facilitée de naturalisation.

Jusqu'ici les personnes bénéficiant de la procédure facilitée sont pour l'essentiel les conjoints étrangers de citoyens suisses qui pour la plupart n'ont pas fait leur scolarisation en Suisse. En revanche, les jeunes G3, nouveaux bénéficiaires d'une procédure facilitée, sont scolarisés dans le pays. Nos interlocuteurs ont affirmé ne pas savoir encore si et comment il sera tenu compte de cette différence en termes de socialisation dans la mise en œuvre de la nouvelle exigence de «familiarité avec les conditions de vie en Suisse» pour les candidats à la naturalisation facilitée. D'après l'un des responsables interviewés, la question de savoir notamment si des aménagements seront introduits dans les modalités de test de connaissances pour les G3 reste actuellement ouverte. Il estime que la présomption d'intégration implicite dans le texte en votation trouvera une concrétisation claire si ces modalités venaient à «s'aligner sur celles déjà appliquées dans les procédures pour les jeunes scolarisés en Suisse. En revanche, elle sera plutôt virtuelle si des modalités d'évaluation semblables à celles qui seront appliquées aux conjoints de citoyens suisses à partir de devaient être établies ».

6 Conclusions

L'objectif de cette étude était d'explorer les raisons qui retiennent ou empêchent les G3 en Suisse de se naturaliser et les avantages qu'apporterait une procédure facilitée. Nous avons rencontrés et recueilli le récit de 14 jeunes de différentes nationalités, âgés entre 11 et 24 ans, ainsi que deux couples de parents, résidant dans 7 cantons différents. Ci-après, nous restituons les principaux résultats répondant aux questions de recherche à l'origine du mandat. Nous terminons ce chapitre par une mise en parallèle entre ces résultats et quelques éléments du cadre normatif introduits suite à la votation du 12 février 2017.

6.1 Les réponses aux questions de recherche

6.1.1 Quelle relation entretient la troisième génération avec le pays de leurs grands-parents et à quelle intensité ? Quelle relation avec la Suisse ?

La majorité des G3 entretiennent une relation relativement forte avec le pays d'origine de leurs grands-parents. Ils y vont régulièrement pour les vacances. Ils rendent visite à leurs proches et pour quelques-uns, à leurs grands-parents qui ont quitté la Suisse après y avoir travaillé pendant plusieurs décennies. Les G3 interrogés maîtrisent bien voire très bien la langue d'origine, que la plupart utilise du moins partiellement pour communiquer avec leurs parents.

Des différences dans le degré d'attachement au pays d'origine se constatent notamment entre les jeunes issus d'union endogame (les deux parents ont le même pays d'origine) et ceux nés d'une union exogame (les parents sont originaires de pays différents). En effet, dans ce dernier cas de figure, les G3 n'ont pas forcément une relation exclusive avec le pays d'origine du parent 'secondo' mais se sentent attachés à plusieurs pays, voire davantage au pays d'origine du deuxième parent. Contrairement aux référents identitaires des 'secondos'

dont les parents proviennent du même pays (union endogame), les G3 se distinguent en cela qu'ils ne vivent pas forcément une relation transnationale binaire mais peuvent avoir une pluralité de connexions familiales, dispersées sur divers territoires.

La Suisse reste néanmoins le point de référence de leur vie sociale, affective et professionnelle. La grande majorité des G3 interrogés expriment clairement leur sentiment d'appartenance à la Suisse en raison non seulement de leur naissance dans le pays mais aussi de leur socialisation. Ainsi, ils affirment ne pas s'imaginer quitter la Suisse : ils y sont nés, ils y ont grandi et sans doute, disent-ils, ils y resteront le reste de leur vie. Un des enjeux majeurs de leur naturalisation est à leurs yeux la reconnaissance par les autres de cette appartenance.

6.1.2 Quelle importance les personnes de la G3 donnent à la nationalité dont elles sont titulaires, notamment lorsqu'elles s'intéressent à l'acquisition de la nationalité suisse ?

L'intérêt vis-à-vis de la naturalisation est plus fort chez les ressortissants de pays hors UE : ils espèrent ainsi tempérer les effets d'une image pas toujours positive de leurs origines, qu'ils ressentent comme un frein à leur insertion socio-professionnelle. De plus le passeport suisse leur garantit des conditions de mobilité géographique – souvent demandée par le monde professionnel actuel – bien meilleures de celles offertes par leur passeport d'origine. Ainsi, ces jeunes ne font pas de la double nationalité la condition de leur naturalisation.

En revanche, les G3 ressortissants de pays UE déclarent souvent ne pas avoir rencontré d'obstacles à leur insertion scolaire et professionnelle. Conscients des avantages qu'offre leur passeport européen, notamment en termes de mobilité intra-européenne, ils attachent tous une grande importance à la possibilité de garder leur nationalité d'origine. Ainsi la double nationalité est pour eux une condition sine qua non à leur naturalisation. La variabilité selon le pays de provenance de l'importance attribuée au fait de retenir la nationalité d'origine est également attestée par une recherche comparative européenne au design quantitatif (Vink et al. 2013).

6.1.3 Quelles sont les raisons qui ont motivé les personnes de la G3 à ne pas demander leur naturalisation, en dépit du fait qu'elles remplissent les conditions pour ce faire, notamment la maîtrise de la langue locale ?

L'analyse des entretiens a mis en exergue trois postures face à la naturalisation : 1) non envisagée, 2) envisageable mais différée et 3) envisagée mais contrariée. Pour chacune des postures, plusieurs obstacles ont été identifiés.

Les G3 n'envisageant pas de se naturaliser font preuve de ce que nous avons proposé de nommer une conception exclusive de l'identité, tournée vers le pays d'origine. Tout en se disant attachés à la Suisse, ils déclarent que leur appartenance est ailleurs. De plus, étant en possession d'un passeport européen, ils estiment ne pas avoir besoin du passeport suisse et se contentent d'un permis d'établissement. Ils ne portent pas d'intérêt non plus aux droits et devoirs qu'offre la nationalité suisse, n'étant motivés ni par le droit de vote ni par le service militaire.

Nombreux sont les G3 rencontrés qui envisagent de se naturaliser mais reportent le projet à un futur plus ou moins proche. Trois obstacles récurrents les retiennent d'imaginer ces démarches au présent. Premièrement, les plus jeunes dépendent de la temporalité qu'auront décidée leurs parents pour leur projet de naturalisation, les uns souhaitant une démarche familiale non encore démarrée, les autres attendant que leurs enfants atteignent la majorité

pour que ces derniers puissent faire leur choix de manière autonome. Deuxièmement, les G3 se heurtent aux émoluments jugés trop élevés. Pour la plupart encore en formation, le financement de la naturalisation entre en conflit avec le financement de leur formation et la concrétisation de leur projet d'intégration professionnelle. De plus, ils disent ne pas comprendre la nécessité de devoir passer un test des connaissances, alors qu'ils suivent ou ont suivi avec succès leur scolarité en Suisse. Troisièmement, une partie des hommes G3 souhaitent éviter non seulement l'obligation du service militaire mais également la taxe d'exemption.

Le dernier groupe concernent les G3 souhaitant se naturaliser mais dont le projet a été contrarié. Il s'avère que les G3 sont des jeunes mobiles. Or, chaque déménagement de commune ou de canton rallonge la durée de résidence. Ce critère de la durée de résidence est d'ailleurs questionné par les G3 qui ne comprennent pas pourquoi elle s'applique aussi aux personnes nées en Suisse. Ensuite, le fait d'être encore en formation entre en conflit avec le critère d'indépendance économique. De plus certains préfèrent se concentrer sur les apprentissages scolaires et professionnels redoutent le test de connaissances à cause des rumeurs sur sa difficulté et de la surcharge estimée de travail de révision qu'il demande.

6.1.4 Dans quelle mesure les facilitations de naturalisation actuellement envisagées pousseront la G3 à déposer une demande de naturalisation ?

Même si d'aucuns semblent s'opposer à l'idée d'une naturalisation, l'enquête de terrain suggère qu'une attitude plutôt ouverte et pragmatique prévaut chez les G3. Elle entre en ligne de compte pour consolider la stabilité de leur statut, pour ne pas entraver leur affirmation professionnelle, pour participer à la vie politique, pour se voir reconnaître cette appartenance à la Suisse qui s'exprime dans leur vie quotidienne. Cette perspective pourrait se concrétiser d'autant plus aisément si elle présentait des formes rendant justice de leur longue présence familiale en Suisse, prévoyait des modalités compatibles avec la vie de jeunes adultes mobiles disposant de moyens modestes, allait de pair avec la double nationalité et tenait dûment compte de leur scolarisation en Suisse qui les met sur pied d'égalité avec leurs contemporains de nationalité helvétique.

La procédure facilitée semble satisfaire ces conditions. Le traitement plus aisé des demandes représente symboliquement une reconnaissance de l'appartenance des G3 à la Suisse, alors que le style 'bureaucratique' de la procédure ordinaire est perçu comme une remise en question de leur attachement à ce pays. La réduction des émoluments, l'élimination des délais de résidence cantonaux et communaux, voire un aménagement des tests de connaissances civiques, supprimeraient les plus grands obstacles à la naturalisation mentionnés par les jeunes interrogés. De plus, elles sont considérées comme des avantages capables d'équilibrer le 'coût' du service militaire, rendant ainsi le seuil d'accès à la naturalisation plus facile à franchir.

Nos constatations pointent dans la même direction que les résultats d'études empiriques comparatives qui soulignent que des politiques qui rendent la naturalisation plus accessible jouent un rôle différent selon le pays d'origine (Vink et al. 2013). En paraphrasant leurs conclusions, on pourrait dire que l'impact de ces politiques est encore plus important pour les ressortissants des pays garantissant moins de mobilité transnationale (hors UE) que pour les citoyens de pays (UE) pouvant assurer des opportunités plus larges.

6.2 La naturalisation des jeunes G3 : entre aspirations et procédures

Dans cette étude il apparaît que trois obstacles majeurs freinent les projets de naturalisation des G3 : les délais de résidence, les coûts de la naturalisation et le test des connaissances du pays. Or divers aménagements procéduraux esquissent une réponse à leurs préoccupations. La nLN a introduit déjà une limitation des délais cantonaux et communaux de résidence. La naturalisation facilitée pour les G3 allège la lourdeur des démarches administratives en les limitant au niveau fédéral. De plus, la réduction des émoluments aux seuls frais fédéraux, permet d'alléger les charges qui pèsent sur des G3 encore en formation. Par ailleurs, la nLN exige que le candidat manifeste son intégration par l'activité économique ou l'investissement dans la formation. Cette double condition ouvre des perspectives d'assouplissement des conditions pour les G3 en formation, bien qu'elles ne soient pas encore clairement définies.

Par conséquent, la généralisation à l'ensemble des cantons de certains aménagements procéduraux à la naturalisation par le biais du texte voté en février 2017 est susceptible de se traduire par un nombre de naturalisation plus élevé. En effet, les cantons du Concordat (ayant introduit des assouplissements sur a) le calcul de la durée de résidence et b) le montant des émoluments) connaissent des taux standardisés de naturalisation ordinaire pour les jeunes entre 10 et 25 ans significativement plus élevés que les autres cantons (Wanner et Steiner 2012: 27).

A la lumière de nos résultats empiriques, nous pouvons conclure que l'objet voté et adopté le 12 février 2017 répond dans une large mesure aux préoccupations des G3 qui, tout en étant en principe favorables à la naturalisation, hésitent encore à franchir le pas ou se sont heurtés à des barrières procédurales.

7 Bibliographie

- Achermann, Christin (2003). *Ein- und Ausschluss im Einbürgerungsprozess*. Zürich: Seismo.
- Arrighi, Jean-Thomas et Stefanie Kurt (2017 (forthcoming)). «Online Database on Citizenship Law in Switzerland. NCCR on the move, Université de Neuchâtel.».
- Bauböck, Rainer (ed), éd. (2006). *Acquisition and loss of nationality : policies and trends in 15 European states*. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Bauböck, Rainer et Marc Helbling (2011). Which Indicators are Most Useful for Comparing Citizenship Policies?, European University Institute (EUI), Robert Schuman Centre of Advanced Studies (RSCAS).
- Bevelander, Pieter et Don J. De Voretz (2008). *The Economics of Citizenship*. Malmö: Holmbergs.
- Bloemraad, Irene (2017). «Does Citizenship Matter?», in Shachar, Ayelet et al. (éd.), *Oxford Handbook of Citizenship*. Oxford: Oxford University Press.
- Bolzmann, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial (2003). *Secondos-Secondas: Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*. Zürich: Seismo.
- Centlivres, Pierre et al. (1991). *Une seconde nature: pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin*. Lausanne: L'Âge d'Homme.
- Chiswick, Barry R. et Paul W. Miller (2008). «Citizenship in the United States: the Roles of Immigrant Characteristics and Country of Origin.» *IZA Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit Institute for the Study of Labor*, DP No. 3596.
- De Pascali, Debora (2016). *Au-delà du passeport. Que pensent les jeunes de la deuxième génération de la naturalisation ?* Genève: Haute Ecole de Travail Social.
- Fibbi, Rosita, Mathias Lerch et Philippe Wanner (2005). «Processus de naturalisation et caractéristiques socio-économiques des jeunes issus de la migration», in OFS (éd.), *L'intégration des populations issues de l'immigration en Suisse: personnes naturalisés et deuxième génération*. Neuchâtel: Office fédéral de statistique, p. 57pp.
- Fibbi, Rosita et Marinette Matthey (2010). «Relations familiales et pratiques langagières des petits-enfants de migrants italiens et espagnols en Suisse.» *Hommes et migrations*, (N°1288 novembre-décembre 2010 - Langues et migration): 58-70.
- Fibbi, Rosita et Philippe Wanner (2008). *Condizioni di vita degli Italiani anziani in Svizzera*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.
- Fibbi, Rosita et Chantal Wyssmüller (2016). «“No encuentro bien ser cien por cien suiza” – Language of Origin and Identity Claims among Third-Generation Teens in Switzerland » *Studi Emigrazione/International Journal of Migration Studies*, LIII(204): 684-704.
- Fishman, Joshua Aaron (1964). «Language maintenance and language shift as a field of inquiry . A definition of the field and suggestions for its further development.» *Linguistics*, 9: 32-70.

- Frauenfelder, Arnaud (2006). «Le rapport à la naturalisation de la « deuxième génération » comme révélateur des ambivalences de la politique de la naturalisation en Suisse», in Vatz Laaroussi, Michèle, Claudio Bolzman et Mohamed Lahlou (éd.), *Familles migrantes au gré des ruptures. Tisser la transmission*. Lyon: L'Interdisciplinaire.
- Frauenfelder, Arnaud (2007). *Les paradoxes de la naturalisation. Enquête auprès de jeunes issus de l'immigration*. Paris: L'Harmattan.
- Hansen, Marcus Lee (1938). *The Problem of the Third Generation Immigrant*. Rock Island: Augustana Historical Society.
- Liebig, Thomas et Friederike Von Haaren (2011). «Citizenship and the Socio-economic Integration of Immigrants and their Children», in *Naturalisation: A Passport for the Better Integration of Immigrants?* Paris: OECD, p. 23-64.
- Logan, John R, Sookhee Oh et Jennifer Darrah (2012). «The Political and Community Context of Immigrant Naturalisation in the United States.» *Journal of ethnic and migration studies*, 38(4): 535-554.
- Loretan, Alicia et Philippe Wanner (2017). «The determinants of naturalisation in Switzerland » *NCCR On the move, Working paper 13*: 27pp.
- Mey, Eva (2016). «Junge Menschen sprechen über die Einbürgerung: gesellschaftliche Positionierung und formale Staatsbürgerschaft im Übergang ins Erwachsenenalter.» *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 42(2): 333-353.
- Savary, Florence (2010). *Les enjeux de la naturalisation. Le sens de « devenir suisse »: entre volonté d'appartenir à la nation et aspects pragmatiques*. Fribourg: University de Fribourg.
- Sayad, Abdelmalek (2000). *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris: Seuil.
- Vink, Maarten P. et Gerard-René de Groot (2010). «Citizenship Attribution in Western Europe: International Framework and Domestic Trends.» *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(5): 713 — 734.
- Vink, Maarten Peter, Tijana Prokic-Breuer et Jaap Dronkers (2013). «Immigrant naturalization in the context of institutional diversity: policy matters, but to whom?» *International Migration*, 51(5): 1-20.
- Wanner, Philippe (2012). *La naturalisation en Suisse. Evolution 1992-2010*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.
- Wanner, Philippe (2016). *Etude sur les jeunes étranger-e-s de la troisième génération vivant en Suisse. Estimation statistique de la taille de cette population*. Berne: SEM.
- Wanner, Philippe et Ilka Steiner (2012). *La naturalisation en Suisse 1992-2010*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.
- Westin, Charles (2015). *The integration of descendants of migrants from Turkey in Stockholm: The TIES study in Sweden*. Amsterdam University Press.
- Wichmann, Nicole et al. (2011). *Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme: la politique de migration dans les cantons*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.
- Wyssmüller, Chantal et Rosita Fibbi (2014). «Eine Sprache und ein Pass als Erbe: Mehrsprachigkeit bei Enkelkindern von Migranten in der Schweiz», in Weiss, Hilde, Philipp Schnell et Gülay Ateş (éd.), *Zwischen den*

Generationen. Transmissionsprozesse in Familien mit Migrationshintergrund. Wiesbaden: Springer VS Verlag, p. 23-47.

Zuber, Valentin (2016), «Il y a tant de façons de devenir suisse : comparaison des régimes cantonaux de citoyenneté.» Texte présenté à la conférence: *2nd Annual Conference nccr – on the move “Changing Realities of Migration and Mobility. A Swiss Perspective”* le 23/24 June 2016, University of Neuchatel.

8 Annexes

8.1 Codes et caractéristiques des G3 interrogés

N°	Pseudonyme	Codes	Canton	Nationalité	Sexe	Âge	Niveau de Formation
1	Salvatore	ITA21HNE	NE	Italie	H	21	Tertiaire
2	Mario	ITA14HNE	NE	Italie	H	14	Sec. I
3	Antonio	ITA11HNE	NE	Italie	H	11	Primaire
4	Ilario	ITA20HBE	BE	Italie	H	20	Sec. II
5	Tristano	ITA18HBE	BE	Italie	H	18	Sec. II
6	Shqipe	KOS19FTG	TG	Kosovo	F	19	Sec. II
7	Gloria	ITA19FTG	TG	Italie	F	19	Sec. II
8	Sara	ESP12FTG	TG	Espagne	F	12	Primaire
9	Pedro	ESP23HNE	NE	Italie	H	23	Tertiaire
10	Sibel	TUR24FTG	TG	Turquie	F	24	Sec. II
11	Fabio	ITA22HBS	BS	Italie	H	22	Sec. II
12	Sami	KOS24HSG	SG	Kosovo	H	24	Sec. II
13	Lara	ITA15FVS	VS	Italie	F	15	Sec. II
14	Damiano	ITA24HZH	ZH	Italie	H	24	Tertiaire

8.2 Réseaux mobilisés pour l'identification des G3 non naturalisés

Liste non exhaustive :

- Milieux académiques
 - Site SFM
 - Université de Neuchâtel
 - Université de Lausanne
 - Université de Genève
- Médias et réseaux sociaux
 - 20 Minuten, ZH
 - Albinfo.ch
 - Facebook (page)
 - Twitter
- Milieux intégration
 - Délégués cantonaux et régionaux à l'intégration
 - Délégués cantonaux CDIP
- Milieux de l'immigration
 - Groupe de danse folklorique des Balkans, K.U.D Sloga, ZH
 - Milieu italien (responsables LCO, formation d'adultes), CH
 - Mosquée turque, Anadolu-Helvetia, SO
 - Bibliothèques interculturelles (Interbiblio CH, Mozaik, ZH)
 - Café Secondas, BS
 - Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes
 - Maison Kultura, GE

8.3 Grille d'entretien avec les G3

Merci d'avoir accepté de faire cet entretien. Il va durer environ 30 minutes. Je vais enregistrer pour pouvoir transcrire l'interview et l'analyser. Mais toutes les informations seront anonymisées, donc si on choisira de vous citer dans notre rapport, il ne sera pas possible de vous identifier.

Notre étude porte sur les jeunes étrangers de la 3ème génération, donc qui sont des petits-fils ou petites-filles d'immigrés. Le critère de sélection c'est qu'ils n'aient pas de passeport suisse. L'objectif de cette étude est de comprendre votre rapport au pays d'origine de vos grands-parents, à la Suisse et à la naturalisation.

Pour commencer, j'aimerais que nous fassions connaissance.

- Q1. Est-ce que vous pouvez me parler un peu de vous ? (qui vous êtes, votre histoire, votre parcours de formation, etc.)

Par rapport au pays d'origine de vos grands-parents :

- Q2. Parlez-vous la [langue d'origine] ?
OUI : Comment l'avez-vous apprise ? Avec qui, dans quelles circonstances l'utilisez-vous ?
NON : Comment se fait-il ? (pas enseignée, pas parlée en famille).
Est-ce que cela vous embête de ne pas le parler ?
- Q3. Que représente pour vous le pays d'origine de vos grands-parents ?
- Q4. Est-ce que vous y allez souvent ?
OUI : Vous avez de la famille là-bas ?
NON : Où se trouve votre famille ?
- Q5. Est-ce que vous pourriez imaginer vivre là-bas ?
OUI/NON : Pour quelles raisons ?

Par rapport à la Suisse :

- Q6. Si vous alliez en vacances dans un pays autre que celui de vos grands-parents, comment répondriez-vous à la question : d'où êtes-vous, d'où venez-vous ?
- Q7. Que représente la Suisse pour vous ?
- Q8. Dans quelles situations, vous sentez-vous un peu suisse ?
- Q9. Dans quelles situations, vous ne vous sentez pas du tout suisse ?
- Q10. En Suisse, êtes-vous perçu au quotidien comme un Suisse ou comme un étranger ?
Comment trouvez-vous cela ?

Par rapport à vos grands-parents :

- Q11. Où vivent vos grands-parents ?

- Q12. Combien de temps ont-ils vécu en Suisse ?
- Q13. Quel métier exerçaient-ils en Suisse ?
- Q14. Que pensent/-aient vos grands-parents de la Suisse ?

Par rapport à vos parents :

- Q15. Que font votre père et votre mère ?
- Q16. Dans quel pays sont-ils allés à l'école ?
- Q17. Quelle formation ont-ils suivie ?

Par rapport à vos parents et à la naturalisation :

- Q18. Est-ce que vos parents se sont déjà posé la question de se naturaliser ? (rejeté l'idée ? envisagé ? essayé ?)

Relance : Que pensent vos parents de la naturalisation ?

- Q19. Et la naturalisation pour vous (et vos frères et sœurs) ?
- Q20. Est-ce que la naturalisation est un sujet que vous avez abordé avec vos parents ?
OUI : Pouvez-vous me raconter un peu ?
NON : Comment l'expliquez-vous ?

Par rapport à vous et la naturalisation :

- Q21. Que pensez-vous de la naturalisation et du fait de demander le passeport suisse ?
- Q22. Y a-t-il des situations où vous avez ressenti que votre nationalité étrangère a été un obstacle ?
- OUI : Lesquelles ? (voyager, postuler pour emploi/apprentissage, trouver un appartement, entrer en discothèque)
- NON : Est-ce la même chose par rapport à votre prénom ou nom de famille à consonance étrangère ? A-t-il été un obstacle dans une quelconque situation ?

Relance : Craignez-vous que cela pourrait arriver dans le futur ?

- Q23. Est-ce que vous pensez que cet obstacle aurait disparu si vous aviez été suisse ?
OUI : Pourquoi ?
NON : Est-ce à cause de votre nom de famille à consonance étrangère ?
- Q24. Est-ce que vous souhaitez vous naturaliser ?
OUI : Avez-vous déjà essayé de le faire ?
OUI : Qu'est-ce qui s'est passé ?
Souhaitez-vous un jour réessayer ?
NON : Pourquoi pas ? (critères non remplis ?)
Est-ce quelque chose que vous souhaiteriez faire plus tard ?

NON : Pour quelles raisons ? (service militaire, peur de perdre identité d'origine, procédure, coûts, examens, etc.)

Q25. Actuellement vous n'avez pas le droit de voter (au niveau fédéral). Ressentez-vous de la frustration de ne pas avoir le droit de voter ?

OUI : Serait-ce pour vous un motif de naturalisation ?

Q26. Certains cantons autorisent le droit de vote pour les étrangers au niveau communal ou cantonal. Qu'en pensez-vous ?

Q27. Vous avez un permis d'établissement C. Ce statut était considéré comme tout à fait sûr, un acquis qui ne saurait être remis en question. Or, selon certains observateurs, ce permis ne l'est plus comme avant : la Suisse pourrait remettre en discussion la libre circulation avec l'Union européenne et elle a une nouvelle loi qui rend automatique – dans certains cas précis – l'expulsion des étrangers, même s'ils ont un permis C. Vous sentez-vous concernés par ces mesures ? Ressentez-vous une quelconque pression à devoir vous naturaliser ?

Par rapport à la naturalisation facilitée :

Q28. En février 2017, le peuple suisse votera sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la 3ème génération. Si cela passe, la procédure pour des jeunes comme vous sera beaucoup plus simple et moins coûteuse, comme une formalité administrative. Que pensez-vous d'une loi pour faciliter la naturalisation à des petits-enfants d'immigrés ?

Q29. Si la naturalisation est facilitée pour la 3ème génération, seriez-vous davantage intéressé à en entreprendre les démarches ?

OUI : C'est les démarches et les examens actuellement demandés qui vous freinent ?

NON : Pourquoi ?

Par rapport au soutien de la famille :

Q30. Que dirait vos proches (parents, frères /sœurs, famille élargie) si vous décidiez de vous naturaliser ?

Q31. Avez-vous beaucoup de gens qui sont naturalisés dans votre famille ?

OUI : Qu'est-ce qu'ils vous disent ? Ils vous encouragent à le faire (ou pas) ?

NON : Est-ce pour les mêmes raisons que vous ?

Q32. Si vous deviez choisir 3 mots – n'importe lesquels, les premiers qui vous viennent à l'esprit – pour décrire qui vous êtes, quels seraient-ils ?

8.4 Grille d'entretien avec les observateurs privilégiés

A. Expériences avec la naturalisation facilitée par rapport à la naturalisation ordinaire :
Du point de vue du service cantonal/communal de naturalisation, quelles sont les principales différences procédurales entre la naturalisation facilitée et la naturalisation ordinaire ?
Du point de vue du candidat, quelles sont les principales différences pratiques entre la naturalisation facilitée et la naturalisation ordinaire ?
En quoi les caractéristiques des candidats à la naturalisation facilitée diffèrent des candidats à la naturalisation ordinaire ?
Constatez-vous un taux de réussite plus élevé avec la naturalisation facilitée qu'avec la naturalisation ordinaire ?

B. Expériences avec la naturalisation des jeunes de la deuxième et troisième génération:
L'étude statistique de Philippe Wanner (2016) suggère que jusqu'à l'âge de 10 ans, les jeunes naturalisés de la troisième génération le font dans le cadre d'une procédure familiale. Peut-on alors dire que la naturalisation des mineurs entre 10 et 18 ans se fait davantage par une procédure individuelle ? Comment expliqueriez-vous cela ?
Dans votre canton, est-ce que la scolarisation en Suisse d'un candidat (ex. langue et connaissances de la Suisse) entraîne des différences dans la procédure ?
Dans votre canton, est-ce que le fait d'être né en Suisse entraîne de facto des différences dans la procédure ?
Si la naturalisation facilitée pour la troisième génération est adoptée par le peuple, y aurait-il des différences pour un conjoint de Suisse ou pour un jeune de la troisième génération quant aux critères sur la familiarité avec les conditions de vie en Suisse ? Si oui lesquelles ? Sinon, pourquoi ?
Avez-vous observé des particularités quant aux motivations des jeunes de la troisième génération par rapport aux autres jeunes ?

C. Commentaires des résultats principaux de l'enquête de terrain
Est-ce que nos résultats correspondent à votre expérience ? Quelles sont les éventuelles différences ?
Nous avons identifiés des facteurs qui contrarient le projet de naturalisation ordinaire. En voyez-vous d'autres ?
Pensez-vous que la naturalisation facilitée pourra encourager davantage de jeunes de la troisième génération à entreprendre les démarches de naturalisation ?